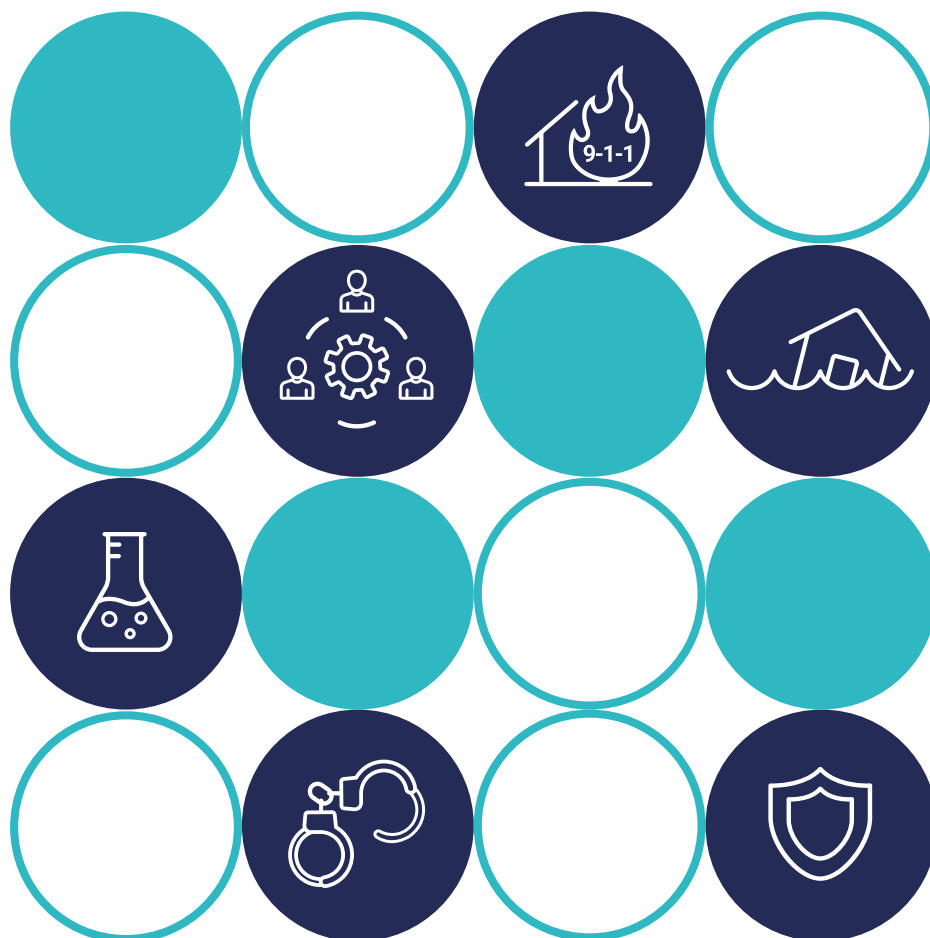


RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2023-2024

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Cette publication a été réalisée par le ministère de la Sécurité publique,
en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, désirez obtenir une version
adaptée ou voulez communiquer avec nous, visitez [Québec.ca](https://quebec.ca).

Direction des communications
du ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 5^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275
Site Web : [Québec.ca](https://quebec.ca)

Dépôt légal – 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-98336-1 (version électronique)
ISSN : 1710-9108 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays
© Gouvernement du Québec – 2024

MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

J'ai le grand privilège de porter à votre attention le rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour la période s'échelonnant entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.

Cette reddition de comptes offre un fidèle portrait des résultats obtenus au regard des objectifs liés au plan stratégique et à la *Déclaration de services aux citoyens et citoyennes* de l'organisation, tout en répondant aux exigences de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01) ainsi qu'aux autres obligations législatives et gouvernementales en vigueur.

J'espère le tout à votre convenance et vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de l'Estrie,

Original signé

François Bonnardel

Québec, septembre 2024

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur François Bonnardel

Ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de l'Estrie
Tour des Laurentides, 5^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

L'année 2023 a marqué le Québec d'une série d'événements qui ont fortement sollicité les équipes du ministère dans la gestion des enjeux de sécurité civile et de communication, notamment l'importante tempête de verglas en avril, les inondations majeures et les pluies torrentielles entraînant des glissements de terrain, les feux de forêt d'une ampleur historique, la fermeture du pont Touzel, isolant une bonne partie des habitants de la Côte-Nord, sans oublier le risque de rupture de la digue Morier. Ces sinistres ont causé de lourdes pertes, mais ils ont aussi mis en lumière l'efficacité des actions menées par le ministère et ses partenaires en prévention, en préparation, en intervention et en rétablissement.

D'autre part, comme c'est le cas ailleurs au Canada, et même en Amérique, le Québec a connu une augmentation considérable du nombre de vols de véhicules, amenant le ministère à assumer un leadership important auprès de ses partenaires, que ce soit le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et territoires, les corps de police ou les autres partenaires, afin que tous collaborent pour l'identification de mesures porteuses visant à contrer ce fléau.

La lutte à un tout autre fléau, soit celui de la soumission chimique, a également fait partie des priorités du ministère en 2023, avec le déploiement en juin de 11 mesures clés pour prévenir et contrer les intoxications des personnes à leur insu au moyen de substances telles que l'alcool, le GHB ou toute autre substance.

L'enjeu de la sécurité dans les palais de justice a également marqué la dernière année, à la suite d'événements violents s'étant déroulés au palais de justice de Longueuil en janvier. Grâce à une équipe compétente, expérimentée et spécialisée, des stratégies efficaces ont été rapidement élaborées et mises en place pour y renforcer la sécurité pour tous les usagers.

Afin de doter le Québec de moyens structurants permettant de mieux répondre aux défis actuels et futurs, le ministère a réalisé des avancées majeures en matière législative, avec le dépôt du projet de loi n° 50, qui vise à favoriser la résilience face aux sinistres. Il importe également de souligner la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues*, qui donne suite à plusieurs recommandations du Comité consultatif sur la réalité policière et amorce concrètement les premiers jalons de la réforme policière.

À souligner également la conclusion de l'Entente de contribution financière avec le gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, permettant de bonifier et de prolonger le financement disponible, et d'ainsi poursuivre le déploiement d'une approche concertée en matière de prévention et de répression de la violence armée.

Le ministère a œuvré à la poursuite de l'implantation du bracelet antirapprochement, qui est, depuis septembre 2023, déployé dans l'ensemble des régions du Québec, à l'exception de certaines communautés inuites du Nord-du-Québec. Du côté des services correctionnels, la création du Centre de formation et de perfectionnement correctionnel, qui a été inauguré en septembre 2023, a permis l'accueil d'une toute première cohorte dès l'automne 2023. Une nouvelle série de balados intitulée *Derrière les barreaux* a également été élaborée puis diffusée sur Québec.ca et permettra de démystifier l'univers méconnu des agents des services correctionnels.

Enfin, soulignons l'apport du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, qui a contribué à faire avancer des enquêtes policières au Québec. Sa nouvelle méthode d'analyse ADN, basée sur le patronyme Y, a permis cette année de résoudre deux cas d'homicides non élucidés. Le Laboratoire a également pris en charge la coordination des exhumations d'enfants autochtones dans la communauté innue de Pessamit, mettant à profit ses compétences en faveur des familles autochtones en quête de vérité.

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 démontre l'ampleur des réalisations du ministère dans chacun de ses secteurs d'activité. Je souhaite souligner l'excellent travail de toutes nos équipes ainsi que la collaboration efficace de nos divers partenaires, qui contribuent, jour après jour, à assurer la sécurité de chaque citoyen et citoyenne au Québec. Leur engagement et leur expertise suscitent toute ma reconnaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations respectueuses.

Le sous-ministre de la Sécurité publique,

Original signé

Marc Croteau

Québec, septembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	III
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	V
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE VALIDATION	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	8
1.2 Faits saillants	12
2. LES RÉSULTATS	25
2.1 Plan stratégique	26
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	43
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	49
3.1 Utilisation des ressources humaines	50
3.2 Utilisation des ressources financières	53
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	55
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	61
4.1 Gestion des effectifs	62
4.2 Développement durable	64
4.3 Occupation et vitalité des territoires	74
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	80
4.5 Accès à l'égalité en emploi	81
4.8 Allègement réglementaire et administratif	85
4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	86
4.10 Application de la Politique linguistique de l'État et de la <i>Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration</i>	88
4.11 Égalité entre les femmes et les hommes	91
4.12 Politique de financement des services publics	93
4.13 Suivi des recommandations du Protecteur du citoyen	94
4.14 Cadre pour la prévention de sinistres (CSP) et assistance aux personnes sinistrées	95
4.15 Modifications à la <i>Déclaration de services aux citoyennes et citoyens</i>	98
5. INFORMATIONS CONNEXES	101
5.1 Liste des sigles	102
5.2 Organigramme du ministère de la Sécurité publique au 31 mars 2023	103

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère de la Sécurité publique ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

Original signé

Marc Croteau

Sous-ministre

Original signé

Jérôme Gagnon

Sous-ministre associé
au Sous-ministériat des
affaires policières

Original signé

Jean Savard

Sous-ministre associé
au Sous-ministériat de la sécurité
civile et de la sécurité incendie

Original signé

Suzanne Marchand

Directrice générale principale
du Laboratoire de sciences
judiciaires et de médecine légale

Original signé

Line Fortin

Sous-ministre associée au
Sous-ministériat des services
correctionnels

Original signé

Isabelle Mignault

Sous-ministre associée au
Sous-ministériat des services
à la gestion

RAPPORT DE VALIDATION

Monsieur Marc Croteau

Sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 5^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère de la Sécurité publique (à l'exclusion des ressources financières) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* incombe à la direction du ministère de la Sécurité publique. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion*.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur général adjoint de l'audit interne, des enquêtes et de l'inspection,

Original signé

Maximilien Utzschneider

Québec, 21 août 2024

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Le ministère de la Sécurité publique est responsable d'assurer la sécurité sur le territoire du Québec en protégeant et en informant la population québécoise. Il intervient dans quatre principaux secteurs d'activité : les services correctionnels, les affaires policières, la sécurité civile ainsi que la sécurité incendie.

Pour une grande partie de ses activités, il travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, permettant ainsi un partage de certaines responsabilités à l'égard de la sécurité de la population.

Notre mission

La mission du ministère de la Sécurité publique se résume à assurer la sécurité du Québec par la prévention, l'intervention et le partenariat. La mise en œuvre de cette mission exige une réponse efficace et rapide dans différentes situations d'urgence, mais également une gestion agile des opérations et une vision tournée vers l'avenir pour répondre aux besoins des différentes clientèles.

Notre vision

Le ministère aspire à un Québec où chaque citoyen et citoyenne est en sécurité. Cette vision traduit l'engagement du ministère et de ses équipes à concentrer leurs efforts autour de mesures et d'actions susceptibles d'assurer la sécurité de chaque individu et d'avoir un impact concret pour tous et toutes.

Nos valeurs

Les actions du ministère s'organisent autour de six valeurs fondamentales : Fiabilité, Intégrité, Innovation, Engagement, Respect et Solidarité.

La structure administrative

En date du 31 mars 2024, le ministère est composé des unités administratives suivantes relevant directement du sous-ministre : le Bureau du sous-ministre, le Secrétariat général, la Direction de la coordination ministérielle et des affaires autochtones, la Direction des communications, la Direction des affaires juridiques, la Direction générale adjointe de l'audit interne, des enquêtes et de l'inspection, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, ainsi que quatre sous-ministériats :

- le Sous-ministériat des affaires policières ;
- le Sous-ministériat des services correctionnels ;
- le Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie ;
- le Sous-ministériat des services à la gestion.

Le Sous-ministériat des affaires policières

Le secteur des affaires policières intervient dans l'encadrement de l'activité policière, l'organisation des services de police, y compris la police autochtone, et la normalisation des pratiques policières. Il conseille le ministre à l'égard de l'encadrement législatif et réglementaire en vigueur et veille à l'application rigoureuse de ce cadre. Par l'entremise de divers programmes et initiatives, il intervient également en matière de prévention et de lutte contre la criminalité. Il veille de plus au suivi des phénomènes susceptibles de nuire à la sécurité de l'État et agit en soutien aux organisations policières dans la gestion d'événements majeurs. Il est en outre responsable de fournir des services de sécurité dans les palais de justice et certains édifices gouvernementaux, ainsi que d'assurer la protection de diverses personnalités désignées. En vertu de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique*, le Sous-ministériat des affaires policières (SMAP) s'assure de maintenir un service de statistiques permettant d'évaluer l'état de la criminalité et l'efficacité de l'action policière.

Le Sous-ministériat des services correctionnels

En matière de services correctionnels, le ministère assure la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées dans une perspective de réinsertion sociale. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec ses partenaires. Il conseille aussi les autorités ministérielles en ce qui a trait à l'incarcération, à l'administration des mesures sentencielles et correctionnelles dans la communauté ainsi qu'à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. Ces activités s'exercent à l'intérieur du cadre imposé par la *Loi sur le système correctionnel du Québec* et ses règlements, ainsi que par le *Code criminel* et le *Code de procédure pénale*.

Le Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie

Acteur de premier plan en matière de sécurité civile, le ministère joue un rôle de coordination et de soutien auprès des différents acteurs concernés tant dans leur préparation que dans leur réponse aux sinistres. Il travaille notamment au développement des connaissances ainsi qu'à la mise en place de mesures et d'activités de prévention et de réduction des risques de sinistre. En cas de sinistre majeur, il soutient également l'organisation des mesures d'urgence et veille à l'administration des programmes d'aide financière aux personnes sinistrées.

Le ministère est aussi responsable du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes. Il assure un rôle d'expert-conseil, en se dotant des meilleures pratiques fondées sur la recherche et le partenariat, afin de réduire la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes côtiers en cas de déversement de matières dangereuses.

En matière de sécurité incendie, le ministère conseille les autorités municipales et les intervenants du milieu dans la planification et la réglementation en sécurité incendie ainsi qu'au regard des actions à poser pour assurer la sécurité des citoyennes et citoyens et la protection de leurs biens contre le feu. Pour ce faire, il favorise la coordination et la concertation des actions de l'ensemble des intervenants et travaille à l'échange d'information et au développement des compétences de chacun. Il applique également les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'encadrement et au développement des centres d'urgence 9-1-1 et de certains centres secondaires d'appels d'urgence tout en s'assurant de leur évolution.

Le Sous-ministériat des services à la gestion

Le Sous-ministériat des services à la gestion (SMSG) offre des services de soutien et de conseil à l'ensemble de la mission de sécurité publique au ministère ainsi qu'à certains organismes relevant du ministre. Ses services incluent la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles (y compris la géomatique et les télécommunications), la sécurité de l'information, la gestion contractuelle et immobilière, la performance et l'amélioration continue, la transformation globale, l'innovation ainsi que la gouvernance des projets du portefeuille ministériel. Le SMSG offre également à l'organisation des services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du ministère.

Les organismes

Outre les services précédemment évoqués, 10 organismes relèvent du ministère et contribuent d'une manière ou d'une autre à la réalisation de sa mission :

- le Bureau des enquêtes indépendantes ;
- le Bureau du coroner ;
- le Comité de déontologie policière ;
- le Commissaire à la déontologie policière ;
- la Commission à la lutte contre la corruption ;
- la Commission québécoise des libérations conditionnelles ;
- l'École nationale de police du Québec ;
- l'École nationale des pompiers du Québec ;
- la Régie des alcools, des courses et des jeux ;
- la Sûreté du Québec¹.

Contexte de l'organisation

Le ministère de la Sécurité publique est appelé à intervenir afin d'assurer la sécurité de la population dans des situations au caractère imprévisible et urgent pouvant survenir à toute heure du jour ou de la nuit. S'ajoutant aux sinistres majeurs, tels les inondations et les glissements de terrain, les effets des changements climatiques exacerbent certains risques naturels et se corrélient à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes.

Inévitablement, le travail du personnel et des gestionnaires de la sécurité civile et de la sécurité incendie est influencé par l'ampleur des sinistres. Le ministère doit déployer des efforts considérables pour venir en aide à des personnes exposées à des situations déstabilisantes lors de pointes d'activités intenses.

1. La Sûreté du Québec (SQ), en tant que corps de police provincial, agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique comme organisme à statut particulier.

Dans un contexte d'évolution de certaines formes de criminalité, dont les effets sont préoccupants pour la population et dont les conséquences peuvent être dévastatrices pour les victimes, les interventions attentives et soutenues du ministère visent à maintenir un environnement favorable à la sécurité publique et à l'administration de la justice. Les corps policiers, les services correctionnels et le LSJML sont parties prenantes des activités du ministère en matière d'affaires policières et criminelles.

Partenaire du système de justice, le ministère admet chaque année des dizaines de milliers de prévenus et de contrevenants dans ses établissements de détention, en assure la garde et s'assure de leur accompagnement dans les palais de justice, le tout de façon sécuritaire.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
94,3 M\$	Somme des aides octroyées pour les projets de prévention de la criminalité et des aides versées pour les projets de prévention et d'atténuation des risques de sinistre ^a
Près de 49 400	Personnes contrevenantes admises dans les établissements de détention et suivies dans la communauté
79,0 M\$	Sommes versées en assistance financière aux personnes sinistrées
Près de 6 200	Effectifs du ministère
21 809	Expertises judiciaires et médico-légales reçues
1 281,5 M\$	Dépenses prévues du ministère

a Pour l'année 2023-2024, les aides versées en lien avec les projets de prévention et d'atténuation des risques de sinistre excluent les risques anthropiques et les projets multialéas.

1.2 Faits saillants

Faits saillants de l'année 2023-2024

Réponse efficace du gouvernement du Québec lors des sinistres majeurs de 2023

- L'année 2023-2024 a connu plusieurs sinistres majeurs, notamment :
 - la tempête printanière (verglas et vents violents) des 5 et 6 avril ;
 - les inondations printanières du 17 avril au 12 mai ;
 - la fermeture du pont Touzel sur la route 138 du 30 mai au 12 juin ;
 - les feux de forêt historiques du 31 mai au 30 septembre ;
 - les pluies torrentielles de juillet ;
 - le risque de rupture de la digue Morier du 3 au 15 décembre ;
 - les pluies abondantes et les vents violents des 17 et 18 décembre.
- Le système de sécurité civile au Québec s'appuie sur un partage des responsabilités entre les différents acteurs, facilitant une mobilisation rapide des principaux ministères et organismes pour assurer un soutien efficace aux municipalités. La succession et la concomitance de ces événements et les enjeux spécifiques qui ont découlé de ces sinistres et événements majeurs ont mené à une mobilisation nationale. Les mécanismes de coordination de la sécurité civile au Québec (organisations régionales de la sécurité civile, Organisation de la sécurité civile du Québec et Comité de sécurité civile du Québec) ainsi que le Plan national de sécurité civile ont donc été déployés avec le soutien de partenaires gouvernementaux et de la société civile pour répondre à ces événements.
- L'efficacité des mécanismes de coordination bien établis et l'apport de tous les partenaires de sécurité civile ont contribué au bon déroulement de ces nombreuses opérations.

Cadre pour la prévention de sinistres

- Lors de la mise à jour économique de novembre 2023, il a été confirmé au ministère qu'il disposerait d'une nouvelle enveloppe budgétaire de 31,5 M\$ répartie sur cinq années financières et consacrée à l'aléa feux de forêt, et ce, par le biais de deux actions sous sa responsabilité qui s'ajouteraient à celles déjà existantes dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 :
 - Une action pour soutenir la réalisation d'appréciation de risques associés aux feux de forêt (3.1.4.1);
 - Une action pour implanter des solutions d'adaptation à celui-ci (3.1.4.2).
- Dans le cadre de l'action 3.1.4.1, un contrat de service de gré à gré a été ratifié avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) le 31 mars 2024.
- Dans le cadre de l'action 3.1.4.2, des ententes de financement ont été ratifiées au cours des mois de février et de mars 2024 avec 16 communautés pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt d'ici le 31 mars 2027.

Programme spécifique et adaptation rapide des outils de réclamation lors des feux de forêt

- Au printemps et à l'été 2023, le Québec a connu une saison de feux de forêt sans précédent. Ces incendies ont généré d'importants besoins auxquels le Programme général d'assistance lors de sinistres ne pouvait répondre adéquatement.
- Le gouvernement a alors établi rapidement un programme d'assistance financière particulier afin d'offrir, pour chaque évacuation, une prestation d'évacuation d'urgence s'élevant à 1 500 \$ par résidence évacuée.
- Dans le but que les personnes évacuées aient efficacement des réponses à leurs nombreuses réclamations, la prestation de services en ligne a été adaptée et simplifiée. Ainsi, 86 % des réclamations ont été reçues électroniquement, permettant le traitement rapide de plus de 8 911 demandes d'indemnité.
- Des équipes du ministère de la Sécurité publique ont été mobilisées et formées de manière proactive pour permettre un traitement diligent et accéléré des réclamations. Ainsi, plus de 12 522 000 \$ ont été versés en quelques semaines.

Communications entourant les feux de forêt

- Le printemps et l'été 2023 ont été marqués, au Québec, par d'intenses feux de forêt qui ont nécessité la mobilisation de plusieurs instances dans la gestion des enjeux de sécurité civile et de la communication à la population, cruciale en de telles circonstances.
- La Direction des communications (DCOM) a transformé le ministère en centre névralgique pour la tenue de conférences de presse en quelques jours seulement.
- Des points de presse se sont déroulés périodiquement au siège social, voire quotidiennement durant la période plus critique, parfois en présence du premier ministre et/ou du ministre de la Sécurité publique et/ou de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et de représentants et représentantes de la SOPFEU.
- Le travail soutenu et la mobilisation de toutes les équipes de la DCOM du ministère ont démontré leur agilité et leur efficacité dans le déploiement des différents moyens de communication.

Bonification de la Stratégie québécoise de lutte contre la violence armée : CENTAURE

- Au cours de l'année 2023-2024, des investissements additionnels de 114 M\$ sur cinq ans provenant de la mesure « Poursuivre la lutte contre la violence armée » du Budget 2023-2024 du gouvernement du Québec et du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (FACVAFG) du gouvernement du Canada ont été ajoutés pour appuyer de nouvelles initiatives dans le cadre de la stratégie CENTAURE.
- Les nouvelles initiatives déployées grâce à ces investissements comprennent, notamment, la mise en place de l'initiative Prévenir et intervenir sur les violences observées sur le territoire (PIVOT) dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies, un projet qui met de l'avant l'approche de dissuasion ciblée qui a fait ses preuves en Écosse et aux États-Unis, déployé sous la coordination de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Deux nouvelles équipes policières ont été créées, soit l'Escouade intégrée en renseignement sur la violence armée (EIRVA) et une équipe additionnelle d'intervention en crime organisé à Montréal (EICO), en plus de la bonification de l'Équipe de dépistage des armes à feu de la Sûreté du Québec (SQ).
- Le nouveau Plan d'action 2023-2028 a été élaboré dans le cadre du FACVAFG ; il comporte 19 mesures structurantes qui complètent les initiatives déjà déployées et renforcent la synergie des interventions en prévention, en répression et en développement des connaissances et des compétences concernant la violence liée aux armes à feu et aux gangs.

Poursuite de la réforme policière – Adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues*

- La *Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues* (2023, c.20 ; ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 5 octobre 2023, et la majorité de ses articles sont dès lors entrés en vigueur.
- Cette sanction met en place les premiers jalons de la réforme policière en poursuivant trois grands objectifs : d'abord, accroître l'efficacité de l'activité policière, notamment en matière d'enquêtes sur la disparition de personnes ; ensuite, mieux prévenir et contrer le profilage racial et social ; et enfin, renforcer la confiance du public envers la police. Pour ce faire, le gouvernement agit sur plus d'une trentaine de recommandations du Comité consultatif sur la réalité policière (CCRP) visant principalement le renforcement de la confiance du public envers la police.
- La *Loi* va notamment permettre de mieux baliser les rapports entre les citoyens et citoyennes et les policiers et policières, par la modernisation du régime de déontologie policière. Elle édicte par ailleurs une loi visant à aider à retrouver des personnes disparues en offrant aux membres des corps policiers de nouveaux moyens d'action pour agir rapidement lors d'une disparition et en leur permettant d'accéder à des renseignements personnels cruciaux.

Ententes entre le ministère de la Sécurité publique et les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec

- Les services de la SQ sont fournis en appliquant des ententes entre le ministère et les municipalités. La conclusion d'ententes relatives à la fourniture de services de police par la SQ permet d'assurer la desserte sur les territoires des MRC et des municipalités locales concernées conformément à la *Loi sur la police*.
- En septembre 2023, après plus de 10 ans de travaux, la Fédération des municipalités du Québec (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la SQ et le ministère ont convenu d'un accord de principe permettant d'entreprendre la signature et le renouvellement des ententes.
- 68 des 88 ententes à renouveler ont été signées pendant l'exercice 2023-2024. Il est prévu que les 20 ententes restantes soient signées et renouvelées au cours des premiers mois de l'exercice 2024-2025.

Capsules de sensibilisation pour contrer le racisme et le profilage racial et social

- Dans la foulée des mesures annoncées pour contrer les situations de racisme et de profilage racial et social dans les différents corps de police, le ministère a entrepris le déploiement d'une série de quatre capsules vidéo.
- Cette initiative est issue d'une collaboration sans précédent entre le ministère de la Sécurité publique, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), l'École nationale de police du Québec et le Commissaire à la déontologie policière.
- Deux premières capsules ont été déployées à l'été 2023.
- Une troisième capsule portant sur les situations à risque sera disponible à l'automne 2024.
- Une quatrième capsule portant sur le cadre légal le sera au printemps 2025.

Ligne directrice sur les interpellations policières, y compris les interceptions routières effectuées en vertu de l'article 636 du *Code de la sécurité routière*

- Cette ligne directrice a pour objectif de prévenir toute forme de profilage racial et social lors des interpellations policières, y compris les interceptions routières effectuées en vertu de l'article 636 du *Code de la sécurité routière* (C.s.r.).
- Elle s'applique à l'ensemble des corps de police du Québec et distingue l'interpellation policière et l'interception routière effectuée en vertu de l'article 636 du C.s.r.
- En complément de cette ligne directrice, un cadre de collecte de données sur les interpellations policières a été déployé et des travaux ont débuté et sont en cours pour la réalisation d'un cadre sur les interceptions routières.

Ententes bilatérales en infrastructures policières autochtones

- Cinq ententes de financement ont été conclues entre le gouvernement du Québec et des communautés autochtones. À celles-ci s'ajoute une entente de financement tripartite entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et une communauté autochtone. Ces ententes ont pour but le financement du renouvellement ou de la rénovation d'infrastructures policières dans les corps de police autochtones.
 - Abitibiwinni (Pikogan) : 6 505 774 \$, pour la construction d'un nouveau poste de police ;
 - Essipit : 5 877 500 \$, pour la construction d'un nouveau poste de police ;
 - Kahnawake : 1 800 000 \$, pour l'ajout d'infrastructures à Doncaster (antenne radio et annexe au poste de police sur ce territoire desservi par le CPA) ;
 - Opitciwan : 1 692 000 \$, pour la rénovation d'un nouveau poste de police (avec la participation du gouvernement du Canada) ;
 - Abénakis : 1 550 000 \$, pour la rénovation du poste de police ;
 - Manawan : 400 000 \$, pour la rénovation du poste de police.

Implantation provinciale du bracelet antirapprochement (BAR)

- Le Québec est la première province canadienne à utiliser un bracelet de surveillance électronique de type antirapprochement pour protéger les personnes victimes de violence conjugale ou d'exploitation sexuelle.
- Le 29 septembre 2023, le déploiement du BAR dans l'ensemble des régions du Québec a été réalisé, à l'exception de certaines communautés inuites du Nord-du-Québec. L'ensemble du calendrier de déploiement sur le territoire québécois a été respecté.
- En date du 29 février 2024, sur un total de 693 dossiers analysés, 369 BAR ont été imposés depuis le début de la mesure et 721 interventions policières ont été réalisées, et ce, pour tous les types d'alarmes confondues.
- Au 31 mars 2024, 228 BAR étaient en circulation à travers la province².

2. Les données relatives au nombre de BAR en circulation en date du 31 mars 2024 peuvent être validées à partir des données enregistrées à la plateforme IntelliTrack en temps réel. De façon rétroactive, ces données ne peuvent qu'être difficilement vérifiées.

Création du Centre de formation et de perfectionnement correctionnel (CFPC)

- La création du CFPC, en février 2023, s'inscrit dans un virage important du Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) en matière d'embauche, de recrutement et de formation, visant à développer une plus grande autonomie ainsi que davantage de flexibilité et d'agilité pour adapter la structure et les contenus de formation aux besoins changeants de son organisation. La mise en place du CFPC s'est faite à même le budget du SMSC, et donc, sans coût additionnel.
- Le CFPC a accueilli sa première cohorte le 11 septembre 2023, avec 60 aspirantes et aspirants inscrits au sein de ses locaux, situés à l'Établissement de détention Leclerc de Laval.
- Au CFPC, les cohortes se succèdent toutes les cinq semaines, ce qui permet d'augmenter sa capacité de formation et de mieux répondre à la pénurie de main-d'œuvre. Ainsi, entre le 11 septembre 2023 et le 31 mars 2024, le CFPC a accueilli 4 cohortes avec 208 aspirantes et aspirants agentes et agents des services correctionnels, dont 26 étaient encore en formation et 138 avaient commencé à exercer leur métier d'ASC en établissement de détention. En outre, le CFPC a déjà accueilli 2 cohortes d'agentes et agents de probation en formation initiale à même ses locaux, totalisant 29 nouveaux professionnels et professionnelles ; une première cohorte en novembre 2023 et une deuxième en février 2024.
- En cohérence avec sa mission de réinsertion sociale, le SMSC a intégré la participation des personnes incarcérées dans le projet du CFPC, en offrant des plateaux de travail comme l'entretien et la peinture, ainsi que la fabrication d'épaulettes (pièce d'uniforme). Leur collaboration se poursuit dans le cadre d'ateliers de couture, dès le début de chaque cohorte.

Entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence*

- Le *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* (le *Règlement*), qui a fait l'objet d'une révision au cours des dernières années, en collaboration avec les partenaires du ministère, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024.
- La dernière version du *Règlement*, qui datait de 2010, devait être modernisée, notamment pour suivre l'évolution du milieu des télécommunications d'urgence.
- Cette version tient désormais compte des avancées technologiques en matière de télécommunications d'urgence et répond davantage aux besoins du milieu.
- L'entrée en vigueur du nouveau *Règlement* permet au ministère de renforcer davantage la chaîne d'intervention d'urgence, et ce, dans un souci d'assurer des services de qualité à la population composant le 9-1-1 et nécessitant une intervention des services d'urgence.

Mesures clés pour prévenir et contrer l'intoxication d'une personne à son insu (GHB ou autres substances)

- Le 21 juin 2023, le ministre de la Sécurité publique annonçait 11 mesures clés pour prévenir et contrer l'intoxication d'une personne à son insu au moyen de substances telles que l'alcool et toute autre substance.
- Axées sur la bienveillance, ces mesures se déclinent dans deux axes d'intervention, soit « Conscientiser et outiller les acteurs clés » et « Protéger et accompagner les personnes victimes ».
- Pour mettre en œuvre des mesures clés, le ministère a pu compter sur la collaboration des ministères et organismes suivants : le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), le Bureau de la sécurité privée, les corps de police du Québec, le Secrétariat à la condition féminine, Éduc'alcool et le Collectif Social.
- Parmi les mesures clés se trouve la mise sur pied, en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, d'une trajectoire de détection et de signalement pour les victimes présumées d'intoxication à leur insu n'ayant pas lieu de croire qu'elles ont subi une agression sexuelle. Déployée à l'échelle de la province du Québec le 1^{er} décembre 2023, cette trajectoire permet donc à une personne de se présenter à l'urgence pour compléter une trousse urinaire légale qui permet la détection de plus de 200 substances intoxicantes, dont le GHB. Le LSJML est responsable des analyses recueillies dans le cadre de la trajectoire.
- La compilation et le croisement des informations reçues seront transmis aux corps policiers concernés pour maximiser l'interprétation des résultats obtenus en permettant d'établir des liens entre les différents dossiers (exemple : même lieu visité par des victimes différentes). Ce phénomène sera ainsi documenté, ce qui permettra de dégager des tendances et d'orienter les prochaines actions du gouvernement du Québec en matière de prévention et de répression.

Patronyme Y : la nouvelle méthode d'orientation d'enquête derrière la résolution de deux homicides non élucidés

- La nouvelle méthode d'analyse ADN basée sur le patronyme Y mise en place par le LSJML a permis de résoudre deux cas majeurs d'homicide. Ces enquêtes, pour lesquelles aucun suspect n'avait été identifié ou arrêté, ont connu un dénouement grâce au patronyme Y. Cette nouvelle méthode a aussi été utilisée dans plusieurs autres dossiers, et le LSJML est persuadé que d'autres crimes seront ainsi résolus.
- Par ces analyses, le LSJML a donné des preuves solides aux enquêteurs et au DPCP, ce qui a permis à ces derniers de résoudre des meurtres.

Exhumations d'enfants autochtones au cimetière de Pessamit

- Les experts du LSJML ont procédé aux fouilles et ont été en mesure de localiser et de récupérer des restes humains appartenant potentiellement aux deux bébés autochtones recherchés par les familles. Tout au long des exhumations, les experts du LSJML ont accompagné les familles des défunts en les renseignant sur les processus scientifiques appliqués à chacune des étapes d'exhumation. Ces mêmes familles ont pu assister à l'entièreté des exhumations, ce qui leur a permis de voir, de comprendre, de se recueillir et de prier, le tout dans un environnement empreint de grand respect.
- Le LSJML, accompagné du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit et du Bureau du coroner, a rencontré les familles afin de leur communiquer les résultats des expertises scientifiques. Les explications des experts du LSJML ont permis d'apporter plusieurs réponses aux familles et de mettre fin à des questionnements qui perduraient depuis plus de 50 ans.

Augmentation de la visibilité du ministère dans un objectif d'attraction de la main-d'œuvre

- Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le ministère a participé à 188 événements (foires d'emplois, conférences dans les écoles et organismes) afin de promouvoir les différents corps d'emploi du ministère.
- Une campagne de promotion des emplois au ministère mettant en valeur le témoignage de membres du personnel a été déployée sur les réseaux sociaux.
- Un programme d'ambassadrices et ambassadeurs métiers a été mis en place. Ceux-ci participent aux événements et à la campagne de promotion sur les réseaux sociaux.
- L'équipe d'attraction des talents a entrepris des activités de prospection sur la plateforme LinkedIn.

Initiative d'attraction pour les agentes et agents des services correctionnels

- Depuis le 1^{er} avril 2023, 13 processus de sélection en concordance avec les cohortes de formation ont été réalisés.
- Les examens en ligne ont été remplacés par un examen oral et une entrevue de sélection, ceci ayant pour conséquence de faciliter le processus et de permettre une meilleure adéquation entre les candidates et candidats et l'emploi.
- Depuis le 1^{er} avril 2023, le réseau a accueilli près de 80 stagiaires. Ceci aura permis l'embauche de 38 agentes et agents des services correctionnels comptabilisés.
- L'événement de recrutement virtuel *6@8 au cœur du ministère* a permis de joindre plus de 110 personnes intéressées par les emplois des services correctionnels.
- La tenue depuis avril 2023 de deux événements de recrutement en présentiel en collaboration avec Indeed dans la région de Montréal a permis au ministère de joindre plus de 140 personnes et a amené 70 candidates et candidats à postuler à un emploi d'ASC.

Renforcement des activités visant la santé des personnes

- Le Programme d'aide aux personnes du ministère a été bonifié pendant l'exercice 2023-2024 par le biais de plusieurs initiatives :
 - Déploiement de la démarche du Plan-cadre à l'ensemble du personnel et accompagnement plus soutenu lors d'une réintégration au travail ;
 - Renforcement de la prise en charge des situations d'incivilité, de conflit et de harcèlement psychologique ou sexuel au travail et nouvel accompagnement lors de situations de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel ;
 - Renforcement des mesures de prévention en santé et sécurité : identification des risques et mise en place de mesures préventives spécifiques à chaque établissement ;
 - Redynamisation des comités de santé et sécurité par établissement.
- De plus, des travaux sont en cours afin de diminuer davantage la durée des absences pour des raisons de santé ou des périodes prolongées (accidents de travail, invalidités, limitations fonctionnelles).

Activités du comité d'audit interne du ministère

- Le comité d'audit interne a pour mandat de fournir au sous-ministre des conseils indépendants et objectifs relativement à la gestion des risques, aux mécanismes de contrôle, à la gouvernance, à la conformité des opérations et aux processus de reddition de comptes du ministère.
- Ce comité est composé de quatre membres, dont trois membres indépendants et ayant un profil de connaissances et de compétences adapté aux besoins du ministère et possédant une bonne connaissance des règles de l'audit interne et une bonne compréhension des mécanismes de contrôle. Deux membres du comité sont membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.
- Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité s'est réuni à quatre reprises. Il a entre autres assuré un suivi des résultats des différents travaux d'audit réalisés et a formulé des recommandations, des conseils et des appréciations, notamment sur les plans d'action déposés par les unités auditées. Il a aussi recommandé au sous-ministre d'approuver le plan triennal 2024-2027 ainsi que la planification annuelle 2024-2025 des mandats d'audit interne et d'évaluation de conformité.

Balado *Au-delà des barreaux*

- La DCOM et le SMSC ont profité de la Semaine des services correctionnels, en novembre 2023, pour lancer le premier d'une série de balados consacrés à l'univers carcéral.
- Intitulée *Au-delà des barreaux*, la série de balados a pour but de démystifier les coulisses du monde carcéral, les métiers y étant associés ainsi que les facettes de ce service dans la communauté.
- Les différentes équipes de la DCOM ont su s'approprier les outils permettant de réaliser ce qui constitue une toute nouvelle forme de communication publique pour le ministère, dans une démarche de proactivité.
- Le premier épisode a mis en lumière le travail d'un agent des services correctionnels.

Diffusion de la campagne de sensibilisation *Je ne suis pas à vendre*

- Le 4 mars 2024, le ministère annonçait le lancement de la campagne *Je ne suis pas à vendre*, qui vise à sensibiliser la population, en particulier les membres des Premières Nations et les Inuits, à la problématique et aux conséquences de l'exploitation sexuelle des personnes mineures et à faire connaître les ressources d'aide destinées aux victimes et à leurs proches.
- Cette campagne s'inscrit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs et a été développée en partenariat avec plusieurs regroupements et organisations autochtones du Québec.
- On compte parmi les moyens de communication déployés l'affichage du concept visuel sur des panneaux autoroutiers à proximité de certaines communautés, la diffusion d'un message sur plusieurs chaînes de radio à travers le Québec et le partage de contenus sur les réseaux sociaux.
- Le ministère a également distribué des affiches de la campagne aux regroupements et aux organisations autochtones partenaires, aux CPA du Québec et à plusieurs établissements correctionnels. Ces affiches pouvaient être fournies en français, en anglais et également dans diverses langues autochtones comme le cri, l'inuktitut, l'innu, l'atikamekw et l'anishinabe.

Mise sur pied d'une table nationale de concertation en exploitation sexuelle

- En 2023-2024, le ministère a financé la mise sur pied de la table nationale de concertation en matière d'exploitation sexuelle visant à assurer une meilleure concertation des tables régionales de concertation en matière d'exploitation sexuelle à l'échelle nationale.
- Ultimement, cette nouvelle instance de concertation permettra d'améliorer les services rendus aux jeunes victimes ou à risque d'exploitation sexuelle.
- La mise sur pied de la table nationale de concertation en matière d'exploitation sexuelle découle de la mesure 13 du Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs et est coordonnée par la Coalition québécoise contre la traite des personnes.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

Pour l'année 2023-2024, 81 % (13/16) des cibles liées aux indicateurs du Plan stratégique 2023-2027 sont atteintes, en plus d'un (1) indicateur dont la première cible sera à atteindre lors de l'exercice 2024-2025. En 2022-2023, 87,5 % (14/16) des cibles avaient été atteintes.

ENJEU 1 : Un Québec plus sécuritaire

Orientation 1 : Miser sur la prévention, la recherche et l'innovation

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Pages
1.1 Bâtir une collectivité plus résiliente face aux sinistres dans un contexte de changements climatiques	1. Valeurs des infrastructures et des biens protégés par des mesures de prévention [Mesure de départ : 40 M\$]	40 M\$	58,3 M\$ Cible atteinte	28
	2. Niveau de préparation des municipalités en amont des sinistres	Mesure de départ établie	Mesure de départ : 69 %	29
1.2 Réduire les risques en matière d'incendie par la prévention, la sensibilisation et la promotion de bonnes pratiques	3. Nombre annuel de décès dans des incendies [Mesure de départ : 40 décès en moyenne par année]	-2 décès p/r à la mesure de départ	34 décès Cible atteinte	29
1.3 Prévenir la récidive par la réinsertion sociale des personnes contrevenantes	4. Proportion de personnes incarcérées concernées ayant participé à des initiatives visant à prévenir les violences [Mesure de départ : 20 % de la population carcérale]	23 %	7,08 % Cible non atteinte	30
1.4 Soutenir les interventions de prévention contre les violences sexuelles et conjugales	5. Taux de dissuasion par le bracelet antirapprochement	95 %	96,49 % Cible atteinte	31
	6. Nombre d'interventions directes faites auprès de personnes ayant bénéficié des initiatives financées par les programmes de prévention en violence sexuelle et conjugale [Mesure de départ : 4 400 interventions directes]	5 000	20 599 Cible atteinte	31
1.5 Favoriser l'innovation en matière de sécurité publique par la recherche, le transfert des connaissances et le recours aux nouvelles technologies	7. Nombre cumulatif d'innovations résultant des initiatives soutenues	19	25 Cible atteinte	32

Orientation 2 : Agir de manière concertée avec nos partenaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Pages
2.1 Contrer la violence armée en collaboration avec nos partenaires	8. Taux de victimes d'infractions contre la personne, blessée par arme à feu par 100 000 habitants [Mesure de départ en 2021 : 2,13]	< 2,1	1,12 Cible atteinte	33
2.2 Mieux intervenir auprès des personnes en situation de vulnérabilité	9. Nombre de pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité déployées	9	13 Cible atteinte	33
	10. Proportion de la clientèle féminine bénéficiant de services adaptés à l'approche sexospécifique [Mesure de départ : 7 % de la population féminine]	+2 pts de % p/r à la mesure de départ	18,53 % Cible atteinte	34
2.3 Tenir compte des particularités identitaires et culturelles des Premières Nations et des Inuits dans nos interventions	11. Proportion des contrevenantes et contrevenants autochtones ayant bénéficié de services culturellement adaptés [Mesure de départ : 70 % de la population de contrevenants autochtones]	+3 pts de % p/r à la mesure de départ	44,52 % Cible non atteinte	35

ENJEU 2 : Des services adaptés, simples et modernes au bénéfice de nos clients

Orientation 3 : Mieux répondre aux besoins de nos clientèles de manière efficiente et responsable

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Pages
3.1 Être à l'écoute de nos clients dans l'évolution de nos services	12. Taux de satisfaction des personnes sinistrées ayant déposé une demande d'indemnisation et d'aide financière	Mesure de départ établie	Mesure de départ : 94 %	37
3.2 Favoriser la satisfaction de la population à l'égard de la police	13. Proportion de citoyennes et citoyens satisfaits par la police	Mesure de départ établie	Mesure de départ : 85 %	38
3.3 Soutenir l'amélioration de la performance des organisations policières	14. Indice de performance des organisations policières	–	S. O.	39
3.4 Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice	15. Proportion de l'ensemble des expertises judiciaires et médico-légales produites dans un délai de 90 jours [Mesure de départ : 70 %]	80 %	66,84 % Cible non atteinte	40

ENJEU 4 : Un environnement de travail stimulant, mobilisateur et sain

Orientation 4 : Placer les personnes au cœur de nos actions

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Pages
4.1 Offrir une expérience employé distinctive	16. Pourcentage des membres du personnel qui considèrent le ministère comme un employeur de choix	Mesure de départ établie	Mesure de départ : 63 %	41
4.2 Favoriser la santé des personnes	17. Taux de présence au travail [Mesure de départ en 2021-2022 : 90,49 %]	90,75 %	91,20 % Cible atteinte	42

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : Un Québec plus sécuritaire

Orientation 1 : Miser sur la prévention, la recherche et l’innovation

Objectif 1.1 : Bâtir une collectivité plus résiliente face aux sinistres dans un contexte de changements climatiques

Contexte lié à l’objectif 1.1

La prévention et les activités de préparation en amont des sinistres contribuent à l’accroissement de la résilience des collectivités et sont privilégiées par le ministère pour protéger la population des conséquences difficilement prévisibles et parfois désastreuses causées par des sinistres naturels et anthropiques.

En investissant pour prévenir les risques de sinistre ou en atténuer les conséquences, et en soutenant davantage les municipalités pour accroître leur préparation en amont des sinistres, le ministère espère non seulement assurer la sécurité des personnes et protéger les infrastructures existantes, mais surtout accroître la résilience du Québec face notamment à des événements climatiques appelés à s’intensifier.

Indicateur 1 : Valeurs des infrastructures et des biens protégés par des mesures de prévention

Mesure de départ : 40 M\$

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	40 M\$	50 M\$	60 M\$	70 M\$
Résultats	58,3 M\$ Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Six projets ratifiés en mars 2023 permettront de protéger au terme de leur réalisation, soit en 2025-2026 ou 2026-2027, un total de 221,1 M\$ en infrastructures essentielles (bâtiments, routes, réseaux d'aqueduc et d'égout). La répartition de ce total, par année financière selon la durée des travaux, fait en sorte que le résultat pour 2023-2024 est d'un peu plus de 58 M\$.

Indicateur 2 : Niveau de préparation des municipalités en amont des sinistres

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Mesure de départ établie	+5 % p/r à la mesure de départ	+10 % p/r à la mesure de départ	+10 % p/r à la mesure de départ
Résultats	Mesure de départ : 69 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le ministère a effectué un sondage pour évaluer le niveau de préparation en sécurité civile des municipalités. Ce questionnaire à l'intention des 1 108 municipalités est composé d'environ 10 questions et a été transmis aux coordonnatrices et coordonnateurs de sécurité civile par l'entremise des directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie. En adéquation avec le plan stratégique, le ministère a déterminé la mesure de départ de l'indicateur à partir des réponses obtenues de la part des municipalités du Québec pour l'année 2024, et ce, en fonction de la moyenne pondérée des résultats. Le ministère suivra l'évolution de l'indicateur annuellement jusqu'en 2027 pour se permettre de bonifier ou d'ajuster son offre de services en préparation aux sinistres aux municipalités.

Objectif 1.2 : Réduire les risques en matière d'incendie par la prévention, la sensibilisation et la promotion de bonnes pratiques

Contexte lié à l'objectif 1.2

Le ministère dispose de plusieurs moyens pour sensibiliser la population à l'égard des bons comportements à adopter pour éviter les incendies et développe des outils pour aider les services de sécurité incendie (SSI) du Québec à intervenir auprès de leurs citoyens et citoyennes. Afin de mesurer l'efficacité de ces activités, le ministère a choisi de faire du nombre de décès découlant d'un incendie l'indicateur de référence.

Indicateur 3 : Nombre annuel de décès dans des incendies

Mesure de départ : 40 décès en moyenne par année

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	-2 décès p/r à la mesure de départ	-2 décès p/r aux résultats de 2023-2024	-2 décès p/r aux résultats de 2024-2025	-2 décès p/r aux résultats de 2026-2027
Résultats	34 décès -4 décès par rapport à la cible Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les données sur le nombre de décès causés par l'incendie proviennent du Bureau du coroner, organisme responsable d'établir les causes des décès survenus dans des circonstances violentes ou obscures au Québec. En juin de chaque année, le Bureau du coroner transmet à la Direction générale de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence du ministère une extraction de données sur les décès de l'année précédente. Ainsi, le 19 juin 2024, le Bureau du coroner a transmis au ministère l'extraction des données sur les décès 2023 au Québec. Le ministère a procédé à une analyse des données obtenues en recherchant tous les décès correspondant au critère « Décès causé par l'exposition non intentionnelle à la fumée, au feu et aux flammes », ce qui donne un résultat de 34 décès causés par l'incendie en 2023.

Objectif 1.3 : Prévenir la récidive par la réinsertion sociale des personnes contrevenantes

Contexte lié à l'objectif 1.3

La réinsertion sociale est au cœur du mandat du ministère en matière de services correctionnels. Elle s'incarne par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement visant à mieux connaître la personne, à établir une relation de confiance avec elle et à lui offrir des services adaptés à ses besoins de manière à favoriser sa réinsertion dans la société, et ce, dès son premier jour en détention.

Indicateur 4 : Proportion de personnes incarcérées concernées ayant participé à des initiatives visant à prévenir les violences

Mesure de départ : 20 % de la population carcérale

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	23 %	25 %	27 %	30 %
Résultats	7,08 % Cible non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Un retour dans la société réussi pour une personne contrevenante fait partie de la stratégie globale de protection du public et de prévention de la criminalité. La participation à des initiatives de prévention (formation, programme de sensibilisation ou autres) est centrale dans le processus de réinsertion sociale, particulièrement pour les personnes plus à risque de récidive. Dans cet esprit, le personnel des établissements de détention a mis en œuvre plusieurs mesures visant à inciter un maximum de personnes condamnées pour des délits en matière de violences sexuelles, conjugales ou armées à participer à des initiatives de prévention, et ce, tout en composant avec des enjeux sécuritaires et des particularités propres à chaque établissement. Cet aspect de l'intervention est traité en collaboration avec de multiples partenaires. Or, en suivant l'évolution de la performance en cours d'année financière, le SMSC s'est aperçu que la cible initiale avait été calculée en fonction de paramètres erronés. Considérant qu'il s'agit d'un nouvel objectif pour le SMSC, il s'est avéré impératif de réviser la méthode de calcul de l'indicateur, et ce, pour assurer que celui-ci permette vraiment de mesurer la performance. Bien que la cible n'ait pu être atteinte pour les raisons expliquées ci-dessus, il s'en est découlé un résultat final reflétant fidèlement le travail accompli par le personnel dans les établissements de détention qui, soit dit en passant, fait de la réinsertion sociale le moteur même de son engagement. À cet effet, au total, ce sont 402 personnes contrevenantes qui ont participé aux 9 initiatives préalablement identifiées par les Services correctionnels.

Objectif 1.4 : Soutenir les interventions de prévention contre les violences sexuelles et conjugales

Contexte lié à l'objectif 1.4

Des mesures novatrices, telles que le BAR ou des programmes adaptés, procurent des avancées notables en matière de recherche correctionnelle, d'encadrement et d'accompagnement personnalisé pour une clientèle plus à risque de récidive. Elles permettent aussi de réduire les vulnérabilités et d'offrir de meilleurs services aux personnes victimes ou à risque de vivre une victimisation d'ordre sexuel ou conjugal.

Indicateur 5 : Taux de dissuasion par le bracelet antirapprochement

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	95 %	95 %	95 %	95 %
Résultats	96,49 % Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le taux de dissuasion par le BAR est un indicateur visant à mesurer l'efficacité de ladite mesure à prévenir des rapprochements effectués par la personne contrevenante (PC) à l'égard de la personne victime. En effet, elle cherche à évaluer le nombre de fois où la personne contrevenante a obtempéré aux directives de la Centrale de surveillance, par opposition aux cas où la PC aurait continué son déplacement à l'intérieur du périmètre d'interdiction.

Le calcul comprend les variables suivantes :

- Toute préalerte occasionnée par un déplacement de la PC vers la victime et dont l'intervention préventive de la Centrale de surveillance a fonctionné, c'est-à-dire que la PC a changé de direction ;
- Toute préalerte ou alerte associée à un déplacement de la PC vers la victime qui a mené à un déploiement policier sans justification légitime pour la PC.

Indicateur 6 : Nombre d'interventions directes faites auprès de personnes ayant bénéficié des initiatives financées par les programmes de prévention en violence sexuelle et conjugale

Mesure de départ : 4 400 interventions directes

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	5 000	+3 % p/r aux résultats de 2023-2024	+3 % p/r aux résultats de 2024-2025	+3 % p/r aux résultats de 2025-2026
Résultats	20 599 Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le nombre d'interventions directes faites auprès de personnes jointes dans le cadre des programmes de prévention en violence sexuelle et conjugale est de 20 599, dépassant ainsi la cible annuelle de 5 000 prévue pour l'année 2023-2024. Rappelons que le résultat de cet indicateur constitue la somme du nombre d'interventions réalisées dans le cadre du Programme de financement à la mission en exploitation sexuelle et de l'ajout d'effectifs spécialisés en matière de violence conjugale et de violence sexuelle dans les corps de police.

Objectif 1.5 : Favoriser l'innovation en matière de sécurité publique par la recherche, le transfert des connaissances et le recours aux nouvelles technologies

Contexte lié à l'objectif 1.5

Le ministère est convaincu de l'importance d'innover pour assurer la sécurité des citoyens et des citoyennes du Québec, que ce soit face à de nouvelles menaces ou pour mieux trouver des solutions aux enjeux existants. Il croit en la recherche et aux activités de transfert des connaissances pour favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques et l'amélioration des services. Encourager le recours aux nouvelles technologies et aux nouvelles méthodes scientifiques est aussi, selon lui, une manière d'introduire de nouvelles façons de faire et d'atteindre de meilleurs résultats en matière de sécurité publique.

Indicateur 7 : Nombre cumulatif d'innovations résultant des initiatives soutenues

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	19	31	52	66
Résultats	25 Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le ministère définit l'innovation comme une démarche itérative qui s'appuie sur l'expérimentation afin de mettre en œuvre une nouvelle idée qui répond à un besoin et crée de la valeur pour les citoyens et citoyennes.

Un suivi des projets innovants est effectué auprès des secteurs de mission du ministère. Au cours de l'année 2023-2024, le Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie (SMSCSI) a conduit deux projets innovants, le LSJML 8 et le SMSC 1. Finalement, le SMAP en a conduit 11, regroupés sous la thématique « Innovation policière », et 3 sous la thématique « Innovations en recherche ». Au total, 25 pratiques innovantes ont été mises de l'avant cette année. La cible pour l'exercice 2023-2024 est donc atteinte.

Orientation 2 : Agir de manière concertée avec nos partenaires

Objectif 2.1 : Contrer la violence armée en collaboration avec nos partenaires

Contexte lié à l'objectif 2.1

Contrer le phénomène de la violence armée est prioritaire pour assurer la protection et le sentiment de sécurité de la population. En agissant à la fois sur les causes et les effets de cette violence, le ministère se donne pour objectif d'obtenir des résultats concrets, particulièrement en ce qui a trait à la réduction du nombre de victimes par arme à feu sur le territoire québécois.

Indicateur 8 : Taux de victimes d'infractions contre la personne blessée par arme à feu par 100 000 habitants

Mesure de départ : 2,13

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	< 2,1	< 2	< 1,9	< 1,8
Résultats	1,12 Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023, le taux de victimes de crimes contre la personne dont la blessure la plus grave est commise par une arme à feu est de 1,12.

Le calcul du taux de blessures par arme à feu est fait à partir de la donnée provisoire de 2023. Il est à noter que celui-ci sera actualisé en 2025, lors du traitement des statistiques de l'année 2024.

À titre indicatif, le taux de blessures par arme à feu actualisé pour l'année 2022 est de 1,75 par 100 000 habitants.

Objectif 2.2 : Mieux intervenir auprès des personnes en situation de vulnérabilité

Contexte lié à l'objectif 2.2

Les interventions en matière de sécurité publique doivent être adaptées aux différentes clientèles desservies. Parmi celles-ci se trouvent des personnes en situation de vulnérabilité, dont les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale et les femmes en situation de précarité sociale.

Le ministère entend miser sur le déploiement et la consolidation des pratiques mixtes d'intervention sur l'ensemble du territoire québécois. Ces pratiques consistent à joindre une intervention psychosociale à une intervention policière de façon concertée. Elles sont mises en place en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

La clientèle féminine présente, elle aussi, des caractéristiques et des besoins particuliers. Les Services correctionnels reconnaissent l'importance du lien entre l'ancrage dans la délinquance et le contexte de vie de ces femmes. Ils reconnaissent également les effets de ces vulnérabilités sur l'expérience carcérale de cette clientèle, notamment en raison des enjeux de pouvoir, de contrôle et de confiance qui prennent une signification particulière pour la plupart d'entre elles. Le ministère souhaite s'assurer que le plus de femmes possible bénéficient de services adaptés.

Indicateur 9 : Nombre de pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité déployées

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	9	10	11	12
Résultats	13 Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les 13 projets de pratiques mixtes soutenus en 2022-2023 par le ministère ont été reconduits en 2023-2024. Ainsi, en 2023-2024, le ministère a accordé de l'aide financière au Service de police de la Ville de Montréal pour son projet d'équipe de concertation communautaire et de rapprochement et pour bonifier le soutien financier de l'équipe de soutien aux urgences psychosociales. Une aide financière a également été octroyée au Service de police de l'agglomération de Longueuil pour la mise en place de son projet Réseau d'entraide sociale et organisationnel. Les ententes de financement de ces trois projets se sont terminées à l'échéance prévue, soit le 31 mars 2024. De plus, 10 autres projets de pratiques mixtes ont été soutenus financièrement par le Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière (PSIP) au volet 1, « Approches novatrices en matières sociale et communautaire », qui visait à favoriser une meilleure prise en charge des problèmes sociaux auxquels sont confrontés les policières et policiers de première ligne. Le PSIP prend également fin en 2023-2024, soit à l'échéance prévue.

Indicateur 10 : Proportion de la clientèle féminine bénéficiant de services adaptés à l'approche sexospécifique

Mesure de départ : 7 % de la population féminine

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	+2 pts de % p/r à la mesure de départ	+2 pts de % p/r aux résultats de 2023-2024	+2 pts de % p/r aux résultats de 2024-2025	+2 pts de % p/r aux résultats de 2025-2026
Résultats	18,53 % Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le ministère est conscient que les interventions en matière de sécurité publique doivent être adaptées aux clientèles vulnérables, dont les femmes en situation de précarité sociale. Plus particulièrement, les Services correctionnels reconnaissent qu’il existe une corrélation importante entre la récidive criminelle et le contexte de vie de ces femmes, souvent sujettes à la victimisation, à l’abus de substances, aux inégalités socioéconomiques, entre autres problématiques psychosociales. Ils reconnaissent également les effets de ces vulnérabilités sur leur expérience carcérale, notamment en raison des enjeux de pouvoir, de contrôle et de confiance qui, très souvent, peuvent prendre une signification particulière pour la plupart d’entre elles. Grâce au projet ELLES, plusieurs initiatives ont permis d’offrir un cadre et une gestion de l’incarcération plus adaptés aux besoins particuliers de la clientèle féminine. Les Services correctionnels souhaitent maintenant s’assurer que la plus grande proportion possible de ladite clientèle puisse bénéficier de services adaptés. Le personnel a donc mis en œuvre plusieurs mesures visant à inciter un maximum de femmes à participer aux programmes qui leur sont destinés.

Objectif 2.3 : Tenir compte des particularités identitaires et culturelles des Premières Nations et des Inuits dans nos interventions

Contexte lié à l’objectif 2.3

Le ministère privilégie la prise en compte des particularités identitaires et culturelles des Autochtones dans ses interventions auprès des membres des Premières Nations et des Inuits. Il a notamment apporté des adaptations à ses pratiques d’évaluation des personnes contrevenantes autochtones sous la responsabilité des Services correctionnels et continue à développer l’offre de programmes et de services spécifique à cette clientèle en partenariat avec des organismes des milieux autochtones.

Indicateur 11 : Proportion des contrevenantes et contrevenants autochtones ayant bénéficié de services culturellement adaptés

Mesure de départ : 70 % de la population de contrevenantes et contrevenants autochtones

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	+3 pts de % p/r à la mesure de départ	+3 pts de % p/r aux résultats de 2023-2024	+3 pts de % p/r aux résultats de 2024-2025	+3 pts de % p/r aux résultats de 2025-2026
Résultats	44,52 % Cible non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'accès à des programmes et services culturellement adaptés est une composante essentielle du cheminement vers la réinsertion sociale des contrevenantes et contrevenants autochtones. Tout en considérant les enjeux sécuritaires et les particularités propres à chaque établissement, le personnel a instauré plusieurs mesures visant à encourager la participation aux activités offertes, et ce, en partenariat avec des organismes des milieux autochtones. Or, en suivant l'évolution de la performance en cours d'année financière, le SMSC s'est aperçu que la cible initiale avait été calculée en fonction de paramètres erronés qui ne permettaient pas une amélioration de la performance en cours d'année. De plus, considérant qu'il s'agit d'un nouvel objectif pour le SMSC, les vérifications en cours d'année ont aussi permis de constater que la cible potentielle avait été mal évaluée. Ainsi, à la lumière desdits constats, il s'est avéré impératif de réviser la méthode de calcul de l'indicateur en cours d'exercice pour que l'atteinte de la cible soit potentiellement réalisable. Bien que la cible n'ait pu être atteinte pour les raisons expliquées ci-dessus, soulignons que parmi les quatre établissements de détention ciblés, un total de 130 personnes contrevenantes ont bénéficié de services culturellement adaptés parmi les 9 initiatives préalablement identifiées.

ENJEU 2 : Des services adaptés, simples et modernes au bénéfice de nos clientèles

Orientation 3 : Mieux répondre aux besoins de nos clientèles de manière efficiente et responsable

Objectif 3.1 : Être à l'écoute de nos clientèles dans l'évolution de nos services

Contexte lié à l'objectif 3.1

Le ministère a travaillé activement à l'amélioration et à la modernisation de l'administration de l'aide financière en cas de sinistres réels ou imminents. Le passage à une administration numérique de l'ensemble des processus d'aide financière est notamment en cours de réalisation. Afin de demeurer à l'écoute des besoins de ses clientèles, le ministère mesure la satisfaction des personnes sinistrées.

Indicateur 12 : Taux de satisfaction des personnes sinistrées ayant déposé une demande d'indemnisation et d'aide financière

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Mesure de départ établie	+2 % p/r aux résultats de 2023-2024	+2 % p/r aux résultats de 2024-2025	+2 % p/r aux résultats de 2025-2026
Résultats	Mesure de départ : 94 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Un nouveau sondage a été mis en place à la fin de l'année 2023-2024 pour permettre un suivi en continu de la satisfaction des clientèles sur certains aspects du service offert dans le cadre des programmes d'assistance financière du ministère. Les objectifs de ce sondage sont :

- mesurer, en continu, la satisfaction des clientèles à l'égard de ses services et pratiques, dans une optique d'amélioration continue ;
- obtenir une rétroaction des clientèles à l'égard de ses services et pratiques, dans une logique d'agilité organisationnelle ;
- soutenir la prise de décisions de gestion à partir de données probantes issues des réponses au sondage de la satisfaction des clientèles ayant bénéficié de ses services et pratiques.

Pour l'année 2023-2024, un sondage a été lancé à la fin du mois de mars 2024 et envoyé à tous les détenteurs et détentrices de dossiers ayant été fermés en cours d'exercice, au nombre de 8 038. Entre son lancement, le 20 mars, et le 9 avril 2024, 980 personnes ont répondu au sondage. Disponible de façon continue, celui-ci est envoyé, depuis son lancement, de façon systématique aux personnes sinistrées lors de la clôture de leur dossier. De ces dernières, ce sont 94 % qui ont répondu être satisfaites des services rendus dans le cadre de leur demande d'assistance financière.

Objectif 3.2 : Favoriser la satisfaction de la population à l'égard de la police

Contexte lié à l'objectif 3.2

La légitimité de l'action policière découle largement du soutien que lui accorde la population et la satisfaction que cette dernière peut entretenir à l'égard des services reçus. L'appui de la population envers la police a également des retombées concrètes sur sa capacité à remplir efficacement sa mission de prévenir le crime et d'assurer la sécurité publique.

Le ministère cherche à mesurer sur une base régulière la satisfaction de la population à l'égard de la police pour notamment favoriser le maintien d'un haut niveau général de satisfaction perçue à son égard au Québec.

Indicateur 13 : Proportion de citoyennes et citoyens satisfaits par la police

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Mesure de départ établie	+2 % p/r aux résultats de 2023-2024	+2 % p/r aux résultats de 2024-2025	+2 % p/r aux résultats de 2025-2026
Résultats	Mesure de départ : 85 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le sondage de perceptions a été développé à partir d'une démarche rigoureuse, et de manière collaborative avec un groupe d'experts issus de la communauté policière. Celui-ci a adopté, par consensus, une série de questions dont il a recommandé l'utilisation pour mesurer la satisfaction des citoyennes et citoyens à l'égard des organisations policières au Québec.

Ainsi, un sondage hybride (Web et téléphonique) d'envergure a été réalisé par la firme Léger auprès de 10 316 Québécoises et Québécois. Les données ont été collectées du 26 mars au 9 avril 2024. Les questions visaient à mesurer les perceptions et la satisfaction des citoyennes et citoyens à l'égard de leur service de police local.

Globalement, les services de police au Québec sont perçus de manière favorable. Les personnes répondantes affirment avoir confiance en leur service de police et en être satisfaites. De plus, une grande proportion de personnes répondantes indiquent se sentir en sécurité dans leur localité.

Au total, les résultats indiquent que 85 % des Québécoises et Québécois sont satisfaits de leur service de police local.

Globalement, les résultats du sondage sont bons, mais certaines pistes d'amélioration ont été identifiées. Par exemple, moins de 50 % des personnes répondantes indiquent que leur service de police les tient informées de manière suffisamment claire, pertinente et fréquente sur ses activités et opérations, ainsi que sur les moyens qui sont mis à la disposition de la population pour prévenir le crime ou s'en protéger. Qui plus est, 56 % des personnes répondantes considèrent que leur service de police intervient efficacement pour prévenir les crimes en ligne ou la cybercriminalité.

Les résultats globaux seront à la disposition de la population et des organisations policières année après année, ce qui permettra d'en suivre l'évolution et d'identifier des pistes d'amélioration potentielles.

Objectif 3.3 : Soutenir l'amélioration de la performance des organisations policières

Contexte lié à l'objectif 3.3

Lorsqu'il est question de mesurer la performance des services policiers, les indicateurs traditionnels, comme la réponse aux appels, le taux de résolution de crimes ou le nombre d'arrestations, s'éloignent de la réalité de la police d'aujourd'hui. De nouveaux indicateurs de performance permettant de mesurer d'autres facettes moins connues du travail policier, comme le partenariat, la prévention, les communications, la sensibilisation et d'autres types d'interventions spécialisées, ont tout autant d'intérêt.

Le ministère entend identifier de nouveaux indicateurs de performance pertinents, valides et fiables pouvant idéalement être regroupés pour former un indice permettant de mesurer la performance des organisations policières du Québec.

Indicateur 14 : Indice de performance des organisations policières

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	–	Mesure de départ établie	+5 % p/r aux résultats de 2024-2025	+5 % p/r aux résultats de 2025-2026
Résultats	S. O.			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Plusieurs étapes ont été réalisées pour établir la première mesure de la performance des organisations policières.

1. Planification du projet

L'équipe de projet a été mise en place et une charte de projet a été élaborée pour planifier les grandes étapes du projet ainsi que les grands livrables à produire pour respecter l'échéancier.

2. Création d'un comité d'experts

Les travaux du comité s'inscrivent dans une démarche de co-construction. Un groupe de travail représentatif du milieu policier a été formé par le ministère pour s'intéresser à la mesure de la performance des organisations policières et de la satisfaction des citoyens et citoyennes à l'égard de la police.

3. Recension des meilleures pratiques

Une recension (étalonnage) des pratiques existantes dans le domaine a d'abord été réalisée au sein des organisations policières au Québec, d'autres provinces canadiennes et à l'international. Une banque d'indicateurs a également été établie à partir des dimensions recensées, et celle-ci a inspiré l'élaboration des indicateurs de performance proposés.

4. Consultation de la population

Les services de la firme Léger ont été retenus pour réaliser des groupes de discussion auprès de citoyennes et citoyens québécois pour connaître leurs perceptions et leurs attentes à l'égard des services de police.

Bien que les résultats obtenus ne puissent être généralisés à l'ensemble de la population, ils ont permis d'alimenter la sélection des dimensions de la performance à prioriser.

Objectif 3.4 : Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice

Contexte lié à l'objectif 3.4

Le LSJML du ministère soutient les activités d'enquête des services de police et le travail des coroners. Il mène pour eux des investigations variées allant du séquençage de l'ADN sur des échantillons de tissu prélevés sur une scène de crime aux analyses de documents visant à confirmer leur authenticité, par exemple. Il effectue notamment des analyses balistiques, chimiques et toxicologiques, et procède à l'autopsie du corps des personnes décédées dans des conditions obscures, violentes ou pour lesquelles des suites judiciaires sont possibles.

Indicateur 15 : Proportion de l'ensemble des expertises judiciaires et médico-légales produites dans un délai de 90 jours

Mesure de départ : 70 %

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	80 %	81 %	82 %	83 %
Résultats	66,84 % Cible non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le LSJML a connu une augmentation de 8 % de ses demandes d'expertise pour l'année 2023-2024, ce qui représente plus de 1 600 demandes d'expertise supplémentaires pour une augmentation de 13 % des pièces à conviction, soit environ 7 200 pièces de plus. Plus précisément, la diminution de la proportion des expertises produites dans un délai de 90 jours s'explique par des difficultés liées à l'augmentation du volume.

ENJEU 3 : Un environnement de travail stimulant, mobilisateur et sain

Orientation 4 : Placer les personnes au cœur de nos actions

Objectif 4.1 : Offrir une expérience employé distinctive

Contexte lié à l'objectif 4.1

Le ministère souhaite mobiliser ses équipes et se positionner comme un employeur de choix en offrant à ses employés et employées ainsi qu'à ses gestionnaires une expérience de travail inspirante et stimulante.

Indicateur 16 : Pourcentage des membres du personnel qui considèrent le ministère comme un employeur de choix

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Mesure de départ établie	+1 % p/r aux résultats de 2023-2024	+1,25 % p/r aux résultats de 2024-2025	+1,5 % p/r aux résultats de 2025-2026
Résultats	Mesure de départ : 63 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En raison de la réalité opérationnelle du ministère (horaires et mandats atypiques, expertise unique et spécialisée, enjeux liés aux métiers d'urgence, enjeux liés à l'attraction et à la fidélisation du personnel en milieu correctionnel), le taux de recommandation du ministère est plus bas que dans les organisations avec des missions plus administratives (taux de recommandation de la fonction publique québécoise [74 %]). À cet effet, dans son plan stratégique 2023-2027, le ministère s'est donné comme orientation de placer la personne au cœur de ses actions en offrant, entre autres, une expérience employé distinctive et un environnement de travail favorisant la santé et le bien-être de ses employés et employées. Différentes actions seront mises en place dans les prochaines années pour assurer une progression et l'atteinte des cibles.

Objectif 4.2 : Favoriser la santé des personnes

Contexte lié à l'objectif 4.2

La santé des personnes et leur bien-être constituent des éléments essentiels pour favoriser la contribution, la mobilisation et l'engagement du personnel, et donc, la performance de l'organisation. Plusieurs actions ministérielles ont été identifiées pour maximiser la santé des personnes et réduire les répercussions humaines, financières et organisationnelles liées à l'absentéisme.

Le ministère chemine vers une culture de prévention afin d'offrir un milieu sain et favorable à la santé et au bien-être des membres de son personnel.

Indicateur 17 : Taux de présence au travail

Mesure de départ : 90,49 % en 2021-2022

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	90,75 %	91,00 %	91,50 %	92,00 %
Résultats	91,20 % Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Par la nature de ses activités, le ministère compte une forte proportion d’emplois avec des exigences physiques et psychologiques particulières liées au milieu de travail ou à la clientèle desservie. De plus, une pression additionnelle peut être ressentie par la réalisation des activités de mission qui ne peut, en aucun temps, être mise à l’arrêt, plusieurs activités devant être en opération 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ce qui explique un taux de présence au travail moins élevé que celui de la fonction publique, se situant à 94,39 % en 2023-2024. Le ministère poursuit ses efforts dans le déploiement de la démarche du Plan-cadre en santé des personnes, qui prévoit des activités de sensibilisation en matière de santé globale offertes à l’ensemble du personnel du ministère ainsi que l’intégration de représentants des employés et des gestionnaires dans la réalisation des activités locales de la démarche, menant ainsi à la production de plans d’action personnalisés par secteurs.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Accessibilité des services

L'accès aux services par téléphone a été assuré par une personne préposée aux renseignements généraux, les jours ouvrables, selon les plages horaires prévues à la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*, et ce, sans frais partout au Québec. En 2023-2024, 99,94 % des appels reçus à la ligne des renseignements généraux ont fait l'objet d'un suivi dans un délai de deux jours ouvrables.

Courtoisie et accompagnement

La performance en matière d'accueil et de comportement du personnel est calculée en fonction de l'ensemble des plaintes adressées à la personne responsable des relations avec les citoyennes et citoyens. En 2023-2024, quatre des plaintes reçues concernaient la conduite du personnel du ministère. Chacune des plaintes a fait l'objet d'un suivi diligent auprès de la direction concernée.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*

Date d'entrée en vigueur : mars 2024

SERVICE 1 : Renseignements généraux

Le ministère fournit des renseignements généraux sur les programmes et les services offerts.

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
1. Assurer le suivi des appels reçus sur la ligne téléphonique destinée aux renseignements généraux dans un délai de 2 jours ouvrables ^a	99 % des appels	95 % des appels	99,94 % des appels Cible atteinte	1,01 jour
2. Fournir une réponse aux demandes de renseignements généraux reçues par courriel ou par la poste dans un délai de 20 jours ouvrables ^a	100 % des réponses	95 % des réponses	100 % des réponses Cible atteinte	Non disponible

a Journées normales de travail, soit du lundi au vendredi.

SERVICE 2 : Commentaires et plaintes concernant les programmes et les services

Le ministère traite les commentaires et les plaintes de citoyennes ou citoyens insatisfaits de ses services ou de l'administration d'un programme sous sa responsabilité. Ce traitement est effectué conformément à la Politique ministérielle de gestion du traitement des commentaires et des plaintes.

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
3. Fournir une réponse écrite aux commentaires et plaintes jugés recevables et fondés dans un délai de 20 jours ouvrables ^a	100 % des plaintes	95 % des plaintes	98,5 % des plaintes Cible atteinte	6,16 jours
4. Pour les demandes plus complexes, informer les plaignantes et plaignants dans les mêmes 20 jours ^b du délai dans lequel nous estimons pouvoir effectuer le traitement	S. O. ^b	95 % des plaignantes et plaignants informés	100 % des plaignantes et plaignants informés Cible atteinte	Sans objet

a Journées normales de travail, soit du lundi au vendredi. Ce délai ne s'applique pas au traitement des plaintes en milieu carcéral ni à celles déposées par les personnes contrevenantes suivies dans la collectivité.

b Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, toutes les plaintes recevables fondées ont obtenu une réponse dans un délai de 20 jours ouvrables.

Au cours de l'année 2023-2024, le ministère a reçu et traité 280 plaintes concernant les programmes et services.

SERVICE 3 : Information aux victimes d'actes criminels

Le ministère communique certains renseignements aux personnes victimes d'actes criminels selon les modalités prévues à la *Loi sur le système correctionnel du Québec*.

Ainsi, ces personnes peuvent formuler une demande d'obtention de renseignements concernant leur agresseur incarcéré et faire des représentations écrites à son sujet, en toute confidentialité. À cet effet, une ligne téléphonique sans frais est mise à la disposition des victimes et de leurs intervenants : 1 866 909-8913.

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
5. Répondre aux messages téléphoniques laissés sur la ligne téléphonique sans frais destinée aux victimes d'actes criminels dans les 2 jours ouvrables ^a	96 % des appels (délai moyen de 0,44 jour ouvrable)	95 % des appels	100 % des appels Cible atteinte	0,32 jour ouvrable

a Journées normales de travail, soit du lundi au vendredi.

Les personnes responsables de la ligne d'information tentent systématiquement de contacter la personne victime le jour même de son appel ou le suivant. En 2023-2024, 59 personnes ont communiqué avec le point de chute provincial et 100 % de ces demandes ont été traitées dans un délai de deux jours ouvrables et moins. Le délai moyen de retour d'appel est de 0,32 jour ouvrable.

SERVICE 4 : Indemnisation et aide financière en cas de sinistre

Le ministère administre un programme d'indemnisation et d'aide financière pour certains types de sinistres réels ou imminents. Ce programme s'adresse aux particuliers (propriétaires ou locataires d'une résidence principale), aux propriétaires de bâtiments locatifs, aux entreprises, aux municipalités et aux organismes communautaires.

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
6. Effectuer un premier contact dans les 10 jours ^a suivant la réception d'une demande d'aide financière dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme général ^b Dans le cas d'un bureau temporaire mis sur pied dans la région d'un sinistre, le premier contact est celui effectué lors de la rencontre avec l'analyste.	92 % des premiers contacts	80 % des premiers contacts	84 % des premiers contacts Cible atteinte	7,0 jours
7. Effectuer un suivi auprès des personnes sinistrées tous les 45 jours ^c	87 % des suivis effectués dans les délais prescrits	80 % des suivis effectués dans les délais prescrits	93 % des suivis effectués dans les délais prescrits Cible atteinte ^c	14,48 jours
8. Procéder au paiement final dans les 90 jours ^c suivant la réception des documents exigés ou de la confirmation de la personne sinistrée que tous les travaux sont terminés	97 % des dossiers	90 % des dossiers	100 % des dossiers Cible atteinte	12,7 jours

a Jours civils, soit tous les jours de la semaine, y compris les jours fériés.

b Programme généralement mis en œuvre lors d'un sinistre, qui ne comprend pas les programmes spécifiques adoptés lors de situations particulières.

c Une nouvelle méthode de calcul du délai a été mise en place pour l'année en cours.

Explication des résultats obtenus

Pour l'année financière 2023-2024, un total de 3 197 réclamations d'assistance financière ont été reçues par le ministère dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme général. Dans 84 % des cas, un premier contact téléphonique a été effectué à l'intérieur du délai prévu de 10 jours. Ce délai peut à l'occasion être dépassé, entre autres en raison du manque de disponibilité de la personne sinistrée pour effectuer ce contact à l'intérieur du 10 jours.

Des suivis sont également requis auprès des personnes sinistrées tous les 45 jours. Ils ont été effectués conformément au délai prévu dans 93 % des cas. Des suivis réguliers sont effectués pour que les délais soient respectés.

Pour l'année financière 2023-2024, 2 077 dossiers d'assistance financière ont reçu un paiement final, à l'exception des refus et des désistements. Tous les dossiers ont été traités dans les 90 jours suivant la réception de la facture finale ou de la confirmation de la part de la personne sinistrée que tout avait été soumis pour procéder au traitement final, notamment dans les dossiers d'indemnisation pour lesquels aucune facture n'est nécessaire.

Suivi des plaintes

Suivi des plaintes concernant les services correctionnels

Les plaintes du réseau correctionnel du ministère sont régies par l'instruction provinciale « Systèmes de traitement des plaintes des personnes prévenues ou contrevenantes ». Cette instruction a pour objet d'élaborer et d'uniformiser des mécanismes permettant d'assurer un traitement prompt et équitable des plaintes, tout en responsabilisant et en renseignant les membres du personnel par rapport à la démarche à suivre. À titre d'ombudsman des Services correctionnels, c'est le Protecteur du citoyen qui assure, selon le cas, le suivi des plaintes en provenance de personnes incarcérées.

Le SMSC dispose d'un outil informatique appelé « Gestion des plaintes correctionnelles ». L'outil permet un suivi détaillé du cheminement des plaintes, du respect des délais de réponse et des correctifs devant être apportés lorsque les plaintes s'avèrent fondées. À titre indicatif, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, 30 154 personnes ont été admises dans les établissements de détention sous juridiction provinciale, ce qui représente une hausse de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Ces personnes ont formulé 2 907 plaintes individuelles, ainsi que 88 plaintes collectives, totalisant 2 995 plaintes. Le total de ces plaintes constitue une augmentation par rapport à l'année précédente, alors que l'on enregistrait un total de 2 346 plaintes. Une partie de cette hausse serait possiblement liée à l'augmentation de 10 % de la population carcérale moyenne quotidienne depuis la dernière année.

Parmi les plaintes de 2023-2024, 2 166 se sont avérées recevables selon les critères énoncés dans l'instruction provinciale relative aux plaintes. De ce nombre, 1 145 plaintes étaient fondées, soit 3,8 % par rapport au nombre d'admissions (30 154). Parmi les plaintes recevables, 53 % étaient fondées, soit 2 % de moins que l'année précédente. De ces plaintes fondées, 755 sont en lien avec les soins de santé (13 plaintes, diminution de 38 %), les régimes de vie (359 plaintes, augmentation de 31 %) ou encore les conditions d'hébergement (383 plaintes, augmentation de 23 %). À pareille date lors du dernier exercice, ces trois catégories totalisaient 607 plaintes. Le nombre de plaintes pour les soins de santé a diminué de manière substantielle depuis les deux dernières années, soit depuis le transfert des soins au ministère de la Santé et des Services sociaux le 1^{er} avril 2022. Les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux sont responsables de la prestation de services médicaux (infirmiers, pharmaciens, médecins) et de l'offre de services psychosociaux dans les établissements de détention. Les plaintes concernant les délais et les erreurs de procédures sont maintenant de leur ressort.

Il convient de rappeler que les plaintes sont jugées recevables sur la base des 14 motifs qui sont cités dans l'instruction provinciale. Si une plainte est jugée irrecevable parce qu'elle ne porte sur aucun de ces 14 motifs, d'autres recours, tels que le remplissage d'une demande de réclamation ou d'un formulaire de révision de classement ou de discipline, peuvent être utilisés par la personne plaignante. Divers éléments de la plainte peuvent justifier son non-fondement. Par exemple, une plainte jugée recevable peut être déclarée non fondée en raison du fait, entre autres, qu'il n'y a pas eu violation d'un droit quelconque ou suivant un manque de connaissances de la personne plaignante quant aux lois et aux règlements.

Suivi des plaintes concernant le Laboratoire de sciences juridiques et de médecine légale

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, le LSJML est constamment à l'affût de rétroactions de la part de ses clientèles et partenaires à propos de la qualité de ses prestations. À cet effet, toute réclamation reçue par le LSJML est traitée selon un processus documenté, en accord avec les normes d'assurance qualité que le LSJML s'est engagé à respecter.

Au courant de l'année financière 2023-2024, le LSJML a reçu trois réclamations. De ces trois réclamations, une est toujours en cours d'analyse et deux ont été jugées fondées. En réaction aux réclamations jugées fondées, le LSJML a entrepris les démarches suivantes :

- a) Modification d'un processus pour éviter une répétition de la situation problématique ;
- b) Réinitialisation d'un mot de passe client permettant l'accès au service de gestion des demandes d'expertise.

Suivi des plaintes concernant la gestion contractuelle

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le ministère a reçu une plainte découlant de l'application de la procédure de traitement des plaintes prévue à l'article 21.0.4 de la *Loi sur les contrats publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) et elle a été traitée avec diligence à la satisfaction du plaignant.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et étudiantes et des stagiaires

Secteurs d'activité	2022-2023	2023-2024	Écarts
Services correctionnels	4 321	4 399	1,81 %
Expertises judiciaires	223	246	10,31 %
Affaires policières	593	630	6,24 %
Sécurité civile et sécurité incendie	293	312	6,48 %
Direction et administration	530	597	12,64 %
Total	5 960	6 184	3,76 %

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%)	1,33	1,60

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023
Cadre	3,04	3,23
Professionnel	1,89	1,85
Fonctionnaire	2,72	4,47
Total^a	2,82	3,71

a Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Somme allouée par personne

	2022	2023
Somme allouée par personne ^a	1 065	1 026

a Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Taux de départs volontaires du personnel permanent

Le taux de départs volontaires de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employées et employés au cours de cette même période. Le taux de départs volontaires ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de la personne employée, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Comparabilité des données

Le taux de départs volontaires de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation, et n'est donc pas comparable au taux de départs volontaires ministériel. Toutefois, le taux de départs volontaires ministériel serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départs volontaires de chaque organisation, puisqu'il comprendrait alors les mouvements de type mutation.

Taux de départs volontaires du personnel permanent

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de départs volontaires (%)	9,8	10,0	8,5

Le ministère a connu une diminution de 10,8 % des départs volontaires du personnel permanent en 2023-2024 relativement à l'année financière 2022-2023. Cette décroissance est en partie attribuable à l'ouverture du Centre de formation et de perfectionnement correctionnel, qui aura permis un recentrage de la formation initiale à la tâche des agentes et agents des services correctionnels, ce qui favorise une fidélisation du personnel.

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départs volontaires

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employé(e)s ayant pris leur retraite au sein du personnel permanent	145	111	108

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise³ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2024⁴

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2024
96	196

3. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation qui ne sont pas visés par le Plan.

4. Emplois régionalisés au 31 janvier 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses et évolution par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2023-2024 ^a (000 \$) (1)	Dépenses estimées au 31 mars 2024 ^b (000 \$) (2)	Écarts (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2022-2023 ^c (000 \$) (4)
Direction et administration	115 717,6	156 977,2	41 259,6	213 233,1
Services de la Sûreté du Québec ^d	–	–	–	–
Gestion du système correctionnel ^e	637 093,2	644 429,4	7 336,2	604 384,6
Affaires policières	251 274,0	302 902,1	51 628,1	202 927,0
Expertises scientifiques et médico-légales ^f	22 065,9	23 410,2	1 344,3	19 265,1
Encadrement et surveillance ^g	–	–	–	–
Sécurité civile et sécurité incendie	86 709,4	153 760,3	67 050,9	69 912,7
Total du ministère	1 112 860,1	1 281 479,2	168 619,1	1 109 722,5

a Budget de dépenses 2023-2024, y compris les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2023-2024.

b Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

c Comptes publics 2022-2023.

d Les résultats de la SQ sont exclus du tableau puisque celle-ci présente ses résultats dans son propre RAG.

e Les résultats de la Commission québécoise des libérations conditionnelles sont exclus du tableau puisque celle-ci présente ses résultats dans son propre RAG.

f Les résultats du Bureau du coroner sont exclus du tableau puisque celui-ci présente ses résultats dans son propre RAG.

g Les résultats du programme « Encadrement et surveillance » sont exclus du tableau puisque les organismes qui y sont mentionnés, soit le Commissaire à la déontologie policière, le Tribunal administratif de déontologie policière, la RACJ, le Commissaire à la lutte contre la corruption et le Bureau des enquêtes indépendantes, présentent leurs résultats dans leur propre RAG.

Détail des écarts 2023-2024

Le dépassement de 168 619,1 k\$ est calculé à partir du Budget de dépenses initial 2023-2024 au livre des crédits 2023-2024, qui inclut les mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance. De ce montant, 46 221,3 k\$ sont attribuables à des mesures budgétaires octroyées au ministère en cours d'exercice. Ces ajustements font l'objet d'un recours au Fonds de suppléance selon les orientations du Secrétariat du Conseil du trésor concernant le financement des mesures économiques annoncées. Le détail de ce dépassement est présenté dans le tableau suivant.

Principales variations

Direction et administration

- Augmentation de la provision pour les litiges du ministère ;
- Augmentation de diverses dépenses en rémunération (nouvelles embauches, conventions collectives et nouvelle cotisation relative aux normes du travail).

Gestion du système correctionnel

- Hausse du coût des contrats en lien avec l'inflation (alimentation, vêtements, équipements médicaux, transports, services auxiliaires, etc.);
- Hausse de la population moyenne quotidienne en institution.

Affaires policières

- Augmentation de la dépense en lien avec des mesures non annoncées dans le discours sur le budget 2023-2024 : « Infrastructures policières autochtones » et « Transformer et moderniser l'École nationale de police du Québec »;
- Augmentation de la dépense en lien avec une mesure non annoncée dans le discours sur le budget 2024-2025 : « Contribution à la phase 2 de la stabilisation des CPA découlant des ententes fédérales, provinciales et territoriales »;
- Hausse des dépenses liées à la signature des conventions collectives des gardes du corps et des constables spéciaux;
- Déficit concernant le Plan québécois des infrastructures subventionnées en lien avec les infrastructures policières autochtones;
- Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État.

Expertises scientifiques et médico-légales

- Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État.

Sécurité civile et sécurité incendie

- Hausse des dépenses en lien avec les sinistres majeurs, tels que les inondations de 2017 et de 2019, les pluies abondantes et les vents violents de juillet 2023, les inondations du 3 décembre 2023 (digue à Chute-Saint-Philippe et à Lac-des-Écorces), ainsi que les sinistres du dernier trimestre de 2023-2024 (mouvement des sols, tempête hivernale et vents violents);
- Hausse des dépenses en lien avec la mise à jour économique de l'automne 2023 – Appuyer les communautés et le secteur forestier en réponse aux feux de forêt;
- Économie concernant les infrastructures subventionnées de l'Administration régionale Kativik (ARK incendie).

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le ministère reconnaît l'importance de mettre l'innovation au centre de sa culture organisationnelle et travaille activement à la transformation numérique de ses services et à la modernisation de ses milieux de travail. L'engagement du ministère dans la transformation numérique se manifeste par l'alignement de l'ensemble de ses actions en matière de ressources informationnelles sur les orientations définies dans la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023.

Ces actions se concrétisent à travers de nombreux projets mis en œuvre au cours des années précédentes et ceux entrepris au courant de l'année financière 2023-2024.

Le ministère a investi près de 13,96 M\$ durant l'année financière 2023-2024 dans la réalisation de sa mission et dans l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2023-2027.

La présente section dresse le bilan de l'utilisation des sommes consacrées aux investissements et aux dépenses en ressources informationnelles selon les thèmes suivants :

- la technologie au service de la performance ;
- la technologie au service du citoyen et de la citoyenne ;
- la technologie au service de la prévention ;
- la technologie au service de la prise de décisions.

Apport de la technologie au service de la performance

Plusieurs projets répondent à ce thème, notamment les suivants :

Rehaussement technologique de l'infrastructure applicative

Le projet de rehaussement technologique de l'infrastructure applicative, dont l'exécution s'est poursuivie en 2023-2024, vise à mettre à jour les systèmes d'exploitation, et les versions d'intergiciels et de bases de données pour mitiger les risques organisationnels liés à la sécurité de l'information. Ces travaux de rehaussement amélioreront la performance des services en technologies de l'information. En outre, elles entraîneront une diminution des coûts opérationnels d'entretien, d'évolution et de maintenance de l'infrastructure, des applications et des bases de données. Pour que ce projet soit conforme aux exigences du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, d'autres travaux doivent être majorés à sa portée actuelle.

Consolidation des centres de traitement informatique

Le ministère a poursuivi sa participation au Programme gouvernemental de consolidation des centres de traitement informatique au cours de l'année 2023-2024. Le Programme vise à optimiser le traitement et le stockage des données gouvernementales en réduisant de façon significative le nombre de centres de traitement informatique actuels. L'objectif est d'assurer une plus grande sécurité des actifs informationnels et des renseignements qu'ils contiennent et ainsi d'accélérer la transformation numérique. L'année 2023-2024 a permis, notamment, de réaliser les démarches d'acquisition de services infonuagiques permettant de faciliter la finalisation du projet par la mise en place des fondations et des zones d'accueil infonuagiques.

Modernisation du système des processus de déontologie policière

Ce projet vise à remplacer les systèmes de mission du Commissaire à la déontologie policière et du Tribunal administratif de la déontologie policière et permettra d'améliorer l'efficacité de l'organisation du travail, de faciliter l'expérience client en simplifiant le dépôt des demandes et leur suivi, et de réduire le temps de traitement des dossiers. Une fois implanté, le système permettra d'avoir une vision complète du déroulement des activités et améliorera la gestion des audiences. La phase de réalisation a débuté au printemps 2023.

Refonte du système de gestion des expertises judiciaires

L'objectif principal du projet est d'assurer la continuité des services du LSJML par la mise en place d'un système d'information moderne et performant. En effet, la solution qui sera développée permettra d'accroître la performance organisationnelle et de respecter les normes et les exigences applicables. En tirant profit des dernières avancées technologiques, le LSJML pourra optimiser ses processus, et ce, en vue de centraliser l'ensemble des données opérationnelles et de gestion. Actuellement, le projet est toujours en phase de planification.

Apport de la technologie au service du citoyen et de la citoyenne

Plusieurs projets répondent à ce thème, notamment les suivants :

Amélioration du portail Vigilance

La dernière phase de l'exécution du projet d'amélioration du portail Vigilance, visant notamment le perfectionnement du volet de notification, a été finalisée en février 2024. Ce portail facilite l'accès à l'information au grand public et aux partenaires en sécurité civile en ce qui concerne la surveillance de la crue des eaux. La diffusion de la cartographie prévisionnelle Info-Crue permet aux utilisateurs partenaires d'anticiper les inondations et leurs conséquences. De plus, le portail, adapté à la consultation sur les appareils mobiles, informe rapidement et automatiquement les autorités régionales et locales d'une inondation potentielle dans leur secteur d'intérêt. La visibilité accrue du portail, y compris son volet cartographique, renforce la capacité des utilisateurs à se préparer aux inondations et à réagir de manière proactive face aux risques.

Optimisation du Service d'aide aux sinistrés

Les travaux de la phase d'exécution du projet débutés à l'hiver 2023 se sont poursuivis en 2023-2024. Cette initiative vise à créer une plateforme intuitive, accessible en ligne et sur les appareils mobiles, pour faciliter le processus de dépôt, de traitement et de suivi des réclamations liées aux sinistres, et ce, en vue d'une gestion optimisée et entièrement numérique des dossiers. La solution permettra de réduire notamment les délais de traitement des dossiers et les erreurs. Elle permettra aussi aux personnes sinistrées d'avoir accès aux informations concernant leur dossier en temps réel.

Projet de modernisation des systèmes de mission de la RACJ

L'année 2023-2024 a permis d'avancer la planification du projet visant à mettre en place un portail transactionnel pour la gestion des permis d'alcool, des courses et des jeux. Ce portail permettra aux citoyennes et citoyens de soumettre en toute sécurité et de manière numérique leurs demandes de permis, de licences ou d'autorisations, et de suivre leur évolution jusqu'à la délivrance, au renouvellement ou à la modification de leurs permis. Le personnel de la RACJ et ses partenaires pourront, quant à eux, effectuer les interactions et les contrôles appropriés directement sur le portail.

Outil de mise en œuvre de la *Loi sur la sécurité civile* (autodiagnostic municipal)

Les travaux de rédaction du dossier d'opportunité se sont poursuivis en 2023-2024 pour le projet qui vise à développer une solution pour soutenir la mise en œuvre de la *Loi sur la sécurité civile*. Le projet prévoit le remplacement de l'outil actuel d'autodiagnostic municipal par une plateforme centrale qui permettra notamment de consolider et de centraliser l'information et d'assurer un meilleur suivi de l'évolution des travaux menés par les municipalités et les municipalités régionales de comté face aux sinistres dans un contexte de changements climatiques. Le projet passera à la phase de planification au cours de l'année 2024-2025.

Apport de la technologie au service de la prévention

Plusieurs projets répondent à ce thème, notamment les suivants :

Programme Horizon

Les travaux du programme Horizon se sont poursuivis. Le programme vise à moderniser le système de mission des Services correctionnels du ministère ainsi que ses systèmes périphériques pour obtenir un dossier informatisé unique et complet de chaque contrevenant, et ce, aux fins de conformité aux obligations légales de la *Loi sur les services correctionnels du Québec*.

Le programme Horizon est composé de plusieurs projets :

- Le projet 1 « Horizon – Initial », dont les travaux se sont terminés en janvier 2024. Ce projet met en place les assises du Programme ainsi que les fonctionnalités de gestion du dossier des contrevenants et contrevenantes dans les établissements de détention du Québec.
- Le projet 2 « Horizon – Logistique » est actuellement en phase d'exécution. Ce deuxième projet prévoit la mise en place des fonctionnalités, telles que la gestion des tâches, les notifications aux employés et employées, la gestion des alertes et du tableau de bord, la gestion des régimes alimentaires et de la cantine, le suivi de l'avoir financier des personnes détenues et la consultation des informations les concernant.
- Le projet 3 « Horizon – Prise en charge » est en phase de planification. Ce projet prévoit la mise en place des fonctionnalités telles que la consultation et la modification des informations sur les contrevenants et contrevenantes, la gestion des événements, des instruments de contrainte, des manquements disciplinaires, des programmes, des services et des activités, ainsi que la surveillance de l'occupation des cellules et des mouvements des personnes détenues.

Système de surveillance électronique des sursitaires

Actuellement à l'étape d'avant-projet, le projet vise à mettre en place un système de surveillance électronique capable de localiser et d'identifier le ou la sursitaire de façon fiable en utilisant les technologies modernes, telles que la biométrie. À terme, le projet permettra d'éliminer la surveillance par appels téléphoniques, qui est à la fois coûteuse et facilement contournable grâce aux nouvelles technologies, et à réduire considérablement les vérifications par visites à domicile.

Apport de la technologie au service de la prise de décisions

Plusieurs projets répondent à ce thème, notamment les suivants :

Amélioration du système de gestion des cas de coroner

Le projet d'amélioration du système de mission du Bureau du coroner a été livré en février 2024. Ce projet a été entrepris pour soutenir le Bureau du coroner dans la mise en œuvre des modifications apportées à la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès*. De façon plus précise, le système permet d'avoir une vue d'ensemble des dossiers et d'effectuer un suivi des recommandations formulées par le coroner en chef dans le cadre des rapports d'investigation. De plus, il permet également d'optimiser la production et la transmission aux autorités des statistiques servant à effectuer un suivi plus précis des mandats attribués aux coroners.

Informatisation des données en sécurité incendie et télécommunication d'urgence

Le système actuel de gestion des déclarations d'incendie sera remplacé par une nouvelle solution moderne visant à centraliser l'ensemble des informations en lien avec les interventions des pompières et des pompiers au Québec. La solution permettra de collecter les données pour produire des statistiques représentatives des actions des SSI et faciliter la prise de décisions des autorités concernant la gestion des programmes de prévention et l'élaboration des orientations en matière de sécurité incendie. Le nouveau système permettra aussi aux SSI, ainsi qu'aux compagnies d'assurances et d'experts en sinistres, d'optimiser la transmission de leurs renseignements par des transferts en lots directement de leurs systèmes. Actuellement, les travaux sont en phase de planification.

Modernisation des outils permettant la production de statistiques

Ce projet vise à doter le ministère d'une nouvelle solution pour accroître la capacité du ministère à compiler, à intégrer, à analyser et à diffuser des statistiques concernant l'état de la criminalité et de l'organisation policière. Le déploiement de la nouvelle solution permettra de mieux orienter la réflexion et la prise de décisions sur les enjeux prioritaires en sécurité publique. Les travaux de rédaction du dossier d'opportunité sont achevés, et la phase de planification du projet a débuté le 15 août 2023.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2023-2024 pour le portefeuille Sécurité publique^a

Types d'interventions	Investissements (en M\$)	Dépenses (en M\$)
Projet ^b	8 238	1 317
Activités ^c	5 725	45 504
Total	13 962	46 821

a Le portefeuille Sécurité publique inclut le ministère, la SQ et les organismes budgétaires relevant du ministre de la Sécurité publique. Toutefois, les données présentées dans le tableau ci-dessus excluent celles de l'École nationale de police du Québec, de l'École nationale des pompiers du Québec et de la SQ.

b Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

c Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi*.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023 pour le portefeuille Sécurité publique^a

Type d'intervention	Investissements (en M\$)	Dépenses (en M\$)
Projet ^b	11 199	1 828
Activités ^c	510	28 898
Total	11 709	30 726

a Le portefeuille Sécurité publique inclut le ministère, la SQ et les organismes budgétaires relevant du ministre de la Sécurité publique. Toutefois, les données présentées dans le tableau ci-dessus excluent celles de l'École nationale de police du Québec, de l'École nationale des pompiers du Québec et de la SQ.

b Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

c Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi*.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés⁵

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2022-2023 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	1 064 602	83 546	1 148 148	629	597	32
2. Personnel professionnel	2 598 936	45 013	2 643 949	1 448	1 306	142
3. Personnel infirmier	–	–	–	–	–	–
4. Personnel enseignant	–	–	–	–	–	–
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	1 189 409	24 250	1 213 659	665	607	58
6. Agent(e)s de la paix	6 049 153	668 260	6 717 413	3 678	3 622	56
7. Ouvrier(-ère)s, personnel d'entretien et de service	472 681	10 842	483 523	265	271	-6
8. Étudiant(e)s et stagiaires	–	–	–	–	–	–
Total	11 374 782	831 911	12 206 693	6 684	6 402	282

Le niveau d'effectifs fixé par le SCT pour 2023-2024 était de 11 796 670 heures. Le ministère a consommé en surplus 410 023 heures pour l'année 2023-2024, ce qui correspond à 224,5 postes équivalents temps complet. Ces heures supplémentaires incluent, entre autres, l'ajout de conseillers en relation d'aide en milieu carcéral et d'agents de probation attitrés à la réinsertion sociale, l'ajout de constables spéciaux pour assurer la sécurité dans les palais de justice et l'ajout de conseillers en sécurité civile pour assurer une capacité d'intervention adéquate lors des sinistres majeurs ayant frappé la population cette année. De par la nature même de sa mission, le ministère est confronté à divers enjeux et imprévus nécessitant parfois l'ajout rapide de ressources en vue d'assurer la sécurité de tous les citoyens et citoyennes. Pour les années à venir, le ministère est à mettre en place des mécanismes d'évaluation, de priorisation, de suivi et de contrôle permettant un suivi plus rigoureux de la consommation des heures rémunérées tout au long de l'année avec comme objectif l'optimisation sans compromettre l'atteinte des objectifs de sa mission.

En prenant en compte les organismes, la SQ ainsi que le Fonds des services de police qui sont sous la responsabilité du portefeuille de la Sécurité publique, la cible globale en heures rémunérées n'a pas été respectée. Il est possible de consulter le rapport annuel de gestion de chacun des organismes ainsi que celui de la SQ pour obtenir des renseignements additionnels.

5. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	18	3 482 432 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	220	307 132 820 \$
Total des contrats de service	238	310 615 252 \$

Une hausse du nombre de demandes a été vécue en 2023-2024, notamment en raison des renouvellements des contrats d'hébergement, des ressources communautaires et du programme de réinsertion sociale des contrevenants et contrevenantes. Ces demandes comptent pour 148 contrats et représentent un montant de 174 192 601 \$.

De plus, les contrats liés à l'informatique représentent un montant de plus de 33 M\$.

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

3.1. Assurer une transition socioécologique juste

Sous-objectif de la SGDD ^a	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	ACTION 9 Soutenir la prévention en améliorant le soutien aux organismes communautaires	Nombre d'interventions directes en exploitation sexuelle réalisées par les organismes communautaires auprès de clientèles vulnérables	1 000	6 140 Cible atteinte

a Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

3.2. Valoriser l'égalité et la diversité de notre société

Sous-objectifs de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	ACTION 10 Tenir compte des particularités des Premières Nations et des Inuits dans les interventions correctionnelles	Proportion des contrevenantes et contrevenants autochtones ayant bénéficié de services culturellement adaptés	73 %	44,52 % Cible non atteinte
3.2.3. Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de toutes et de tous au marché du travail	ACTION 8 Accroître le prêt de service de main-d'œuvre	Nombre de Fonds de soutien à la réinsertion sociale (FSRS) ayant offert, dans l'année, l'activité de « prêt de services de main-d'œuvre »	3 FSRS	4 FSRS Cible atteinte

La cible et l'indicateur identifiés au sous-objectif 3.2.1 : *Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel* sont les mêmes que ceux identifiés à l'indicateur 11 du Plan stratégique, soit la proportion des contrevenantes et contrevenants autochtones ayant bénéficié de services culturellement adaptés (voir page 37). De ce fait, le même justificatif explique la non-atteinte de la cible. L'accès à des programmes et services culturellement adaptés est une composante essentielle du cheminement vers la réinsertion sociale des contrevenantes et contrevenants autochtones. Tout en considérant les enjeux sécuritaires et les particularités propres à chaque établissement, le personnel a instauré plusieurs mesures visant à encourager la participation aux activités offertes, et ce, en partenariat avec des organismes des milieux autochtones. Or, en suivant l'évolution de la performance en cours d'année financière, le SMSC s'est aperçu que la cible initiale avait été calculée en fonction de paramètres erronés qui ne permettaient pas une amélioration de la performance en cours d'année. De plus, considérant qu'il s'agit d'un nouvel objectif pour le SMSC, les vérifications en cours d'année ont aussi permis de constater que la cible potentielle avait été mal évaluée. Ainsi, à la lumière des constats, il s'est avéré impératif de réviser la méthode de calcul de l'indicateur en cours d'exercice pour que l'atteinte de la cible soit potentiellement réalisable. Bien que la

cible n'ait pu être atteinte pour les raisons expliquées ci-dessus, rappelons que parmi les quatre établissements de détention ciblés, un total de 130 personnes contrevenantes ont bénéficié de services culturellement adaptés parmi les 9 initiatives préalablement identifiées.

Toujours dans l'optique de la réinsertion sociale, l'activité de « prêt de service de main-d'œuvre » a pour objectif d'offrir aux personnes incarcérées la possibilité de vivre une véritable expérience de travail au sein d'une entreprise participante. Ainsi, en 2023-2024, quatre FSRS ont offert ladite activité, à savoir Roberval, Sept-Îles, Sorel-Tracy et Trois-Rivières. Pour ce faire, chaque FSRS a tâché d'obtenir l'adhésion du personnel de l'établissement de détention, de trouver des entreprises disposées à accueillir les personnes incarcérées, ainsi que de recruter les participantes et participants admissibles à la permission de sortie pour les activités du FSRS. Le tout, en planifiant minutieusement les opérations pour diminuer les risques possibles. En raison de la saison historique des feux de forêt de 2023, trois communautés (Aguanish, Baie-Johan-Beetz et Radisson) ont dû reporter la fin de la réalisation de leurs mesures d'atténuation.

4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	ACTION 11 Améliorer la préparation des municipalités aux conséquences des changements climatiques	Niveau de préparation des municipalités en amont des sinistres	Mesure de départ établie	69 %
		Proportion des municipalités pour lesquelles le niveau de préparation en amont des sinistres s'est bonifié		
		Nombre de communautés ayant réalisé des mesures d'atténuation de risques liés aux feux de forêt entre le 1 ^{er} avril 2023 et le 31 mars 2028	6	Des mesures d'atténuation ont été réalisées dans trois communautés. Cible non atteinte

Un calendrier de planification opérationnelle des aléas récurrents a été mis en œuvre pour permettre aux municipalités d'optimiser leur préparation tous risques. Également, des activités de sensibilisation sont organisées avec les municipalités durant l'année pour les soutenir dans leur préparation en amont des sinistres. Un sondage a été mené auprès des municipalités pour établir une cible de base pour déterminer leur niveau de préparation municipale en amont des sinistres. Finalement, des mesures d'atténuation de risques liés aux feux de forêt ont été réalisées dans trois communautés de la Côte-Nord (Fermont, Natashquan et Rivière-au-Tonnerre) en 2023-2024. En raison de la saison historique des feux de forêt de 2023, trois communautés (Aguanish, Baie-Johan-Beetz et Radisson) ont dû reporter la fin de la réalisation de leurs mesures d'atténuation.

5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	ACTION 2 Évaluer la durabilité des décisions structurantes	Proportion des interventions ministérielles évaluées	82 %	33 % Cible non atteinte

Au début de chaque année, une planification des interventions structurantes est préparée. Pour chaque évaluation prévue, les étapes sont les suivantes : contact avec l'équipe responsable, rencontre préparatoire, planification de l'évaluation, réalisation et rédaction. Les résultats présentés ci-dessus permettent de constater le besoin organisationnel de réaliser davantage de sensibilisation et de formation à l'égard de l'évaluation de la durabilité sur les interventions structurantes du ministère. Ainsi, un suivi plus fréquent sera effectué à cet effet à l'interne pour en assurer une meilleure intégration dans les pratiques de l'organisation.

5.2. Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.2.1. Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	ACTION 12 Améliorer la préparation des municipalités aux conséquences des changements climatiques	Proportion des recherches réalisées annuellement et adéquatement diffusées	50 %	100 % Cible atteinte

Depuis 2006, le ministère de la Sécurité publique finance le suivi de l'évolution de la zone côtière. Les données recueillies annuellement grâce aux réseaux développés par l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) permettent d'identifier les secteurs les plus sensibles à l'érosion et ceux qui le deviennent davantage, puis de faire un lien entre la vitesse de recul de la côte, les caractéristiques géomorphologiques et les conditions météo marines. Pour ce faire, le ministère et l'UQAR ont conclu deux contrats de recherche afin de réaliser ce suivi, soit celui de l'érosion côtière du Québec maritime et des infrastructures vulnérables aux aléas côtiers. Les données sont disponibles par le biais du portail SIGEC à des utilisateurs inscrits, dont les intervenants municipaux, gouvernementaux et de la recherche.

5.3. Investir de façon durable au profit de la population québécoise

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.3.4. Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	ACTION 2 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier normé durable	9 % des programmes de soutien financier durable (1/11)	9 % Cible atteinte

Lors de la création ou du renouvellement d'un programme, une analyse spécifique à l'intégration de critères de durabilité est prévue. Aucun nouveau programme n'a été développé ni renouvelé en 2023-2024. Seul le programme de soutien financier pour la mise en œuvre de mesures visant l'atténuation des risques de sinistre inclut un critère environnemental.

5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable	ACTION 3 Accroître les acquisitions responsables	Proportion de la valeur de biens et de services écoresponsables acquis pendant l'année financière par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)	30 %	32,08 % Cible atteinte

En 2023-2024, pour renforcer la prise en compte des principes de développement durable, des éléments ont été intégrés aux contrats ainsi qu'aux documents d'appels d'offres pour favoriser les acquisitions responsables dans les processus de gestion contractuelle. Les membres de l'équipe de gestion contractuelle ont suivi la formation offerte par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur le sujet. De plus, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, les conseillers sensibilisent la clientèle aux éléments de développement durable.

Au cours de la dernière année, le ministère de la Sécurité publique a effectué le renouvellement de plusieurs programmes spécialisés à l'intention des contrevenantes et contrevenants ainsi que des ressources communautaires travaillant avec les Services correctionnels. Selon le cas, les contrats ont une durée variable entre 36 et 60 mois et leur renouvellement, le cas échéant, peut s'effectuer sur plusieurs périodes différentes, ce qui fait grandement fluctuer les résultats.

Dans un souci de présenter annuellement des résultats représentatifs au regard du développement durable, ces contrats ont été exclus de la méthodologie du calcul de l'indicateur considérant leur durée inhabituelle et leur caractère particulier à l'égard de la mission du ministère.

Ainsi, en excluant ces données, le résultat est de 32,08 % et atteint la cible ministérielle.

5.5. Effectuer une transition numérique gouvernementale responsable

Sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	ACTION 4.1 Indice de maturité numérique responsable	Indice de maturité numérique responsable	25 %	34,8 % Cible atteinte
	ACTION 4.2 Durée de vie des équipements	Augmenter la durée de vie moyenne des ordinateurs	4,31 ans	4,14 ans Cible non atteinte

Un comité multidisciplinaire a été constitué pour évaluer l'indice de maturité numérique responsable. La cible définie n'a pas été atteinte, principalement parce que 66 % des ordinateurs du ministère ont été achetés en 2020 et 2021 dans un contexte d'urgence pour faciliter le télétravail du personnel. Lors de cet achat, les principes de développement durable ont été pris en compte. Un plan de remplacement sera élaboré pour garantir l'atteinte des objectifs fixés pour les exercices financiers à venir.

5.7. Valoriser les matières résiduelles de l'État

Sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État	ACTION 5 Accroître la performance de la gestion environnementale de ses ressources	Nombre de reconnaissances du programme « ICI on recycle + » obtenues	4	4 Cible atteinte
	ACTION 5.2 Obtenir l'accréditation professionnelle My Green Lab afin d'acquérir des outils et connaissances en développement durable spécifique aux laboratoires	Réussite du programme d'accréditation professionnelle : 100 % des modules disponibles	20 %	20 % Cible atteinte

En 2023-2024, les Services correctionnels ont obtenu quatre attestations du programme « ICI on recycle + » de RECYC-Québec. En effet, les DSPC Montréal Sud-Ouest et Laval-Lanaudière se sont vu octroyer une attention pour le niveau « Mise en œuvre ». La DSPC Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Établissement de détention de Percé, quant à eux, ont atteint le niveau « Performance ». Ceci a été possible grâce à la précieuse collaboration des agentes et agents de liaison sur le terrain qui, avec brio, ont mobilisé les équipes, établi des objectifs de réduction à la source et fixé un échéancier.

Le LSJML s'est inscrit à l'organisme My Green Lab® et a entrepris la formation de deux professionnels afin d'obtenir l'accréditation professionnelle My Green Lab. La formation ayant été suivie à 20 %, le LSJML a reçu un certificat de réussite pour le module « Gestion des matières résiduelles et consommables ».

5.8. Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables

Sous-objectifs de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	ACTION 6 Réduction des émissions de GES du parc de véhicules légers	Améliorer la performance énergétique du parc de véhicules légers (L/100 km)	Aucune augmentation (15,2 l/100 km)	13,1 l/100 km Cible atteinte
5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange au voiturage en solo chez les employé(e)s de l'État	ACTION 7 Réduction des émissions de GES des déplacements professionnels (hors parc de véhicules)	Part modale des déplacements en transport actif et collectif pour les déplacements professionnels excluant l'usage du parc de véhicules	+0,1 % par rapport à 2021-2022 (1,37 %)	3,77 % Cible atteinte

Un comité ministériel sur l'électrification de la flotte de véhicules a été mis en place pour fédérer les efforts et les bonnes pratiques au sein des différents secteurs. Des travaux sont en cours pour améliorer l'extraction des données quant aux déplacements professionnels et à leur qualité pour mieux définir les actions de sensibilisation et de valorisation aux solutions de rechange au voiturage en solo.

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
Développer des outils pour encadrer et favoriser une meilleure prise en charge des risques liés à l'érosion et à la submersion par l'ensemble des municipalités et des MRC côtières et s'assurer que l'accompagnement nécessaire à leur utilisation est fourni	1 – Bonification du nombre de ressources spécialisées dans le domaine côtier au ministère pour soutenir le milieu municipal sur le plan technique Au total, sept nouveaux postes ont été octroyés au ministère pour l'équipe Aléas côtiers le 31 août 2024. Cinq postes de spécialistes en sciences physiques ont été pourvus au cours des mois de juin à septembre 2023 et deux postes additionnels sont en cours de dotation. 2 – Augmenter le nombre de projets d'adaptation des communautés aux risques liés à l'érosion et à la submersion côtières bénéficiant d'un accompagnement technique et financier en vue d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens Un total de 15 projets sont en cours de réalisation dans 13 municipalités de l'est du Québec. Six de ces projets sont nouveaux. Les ententes de financement ministère/municipalité ont été ratifiées en 2023-2024, soit au cours des mois de février et mars 2024, avec les municipalités de Baie-des-Sables, Métis-sur-Mer, Rimouski, Rivière-au-Tonnerre, Sainte-Félicité et Saint-Ulric. 3 – Produire pour l'ensemble des MRC côtières du Québec une cartographie à jour des zones de contraintes d'érosion côtière qui tient compte du climat futur La cartographie a été réalisée pour un total de quatre MRC sur quatre prévu en 2023-2024, soit pour la MRC du Roché-Percé (43 feuillets), la MRC de La Côte-de-Gaspé (47 feuillets), la MRC de Sept-Rivières (67 feuillets) et la MRC de Minganie (102 feuillets). 4 – Amorcer la production d'une cartographie mixte à jour des zones de contraintes d'érosion et de submersion côtières qui tient compte du climat futur. Les travaux suivent leurs cours. Des rencontres de travail se sont tenues pour évaluer le potentiel d'utilisation des prototypes développés au cours des dernières années. D'autres rencontres sont à venir avec des scientifiques de l'UQAR pour discuter des enjeux identifiés sur les méthodes utilisées pour produire les prototypes, dont la précision et la facilité de produire des cartes à grande échelle.

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
S'assurer d'effectuer une gestion efficace des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières pour leur mission respective dans un contexte de changements climatiques	1 – Faire un bilan des comités mis en place, des structures de coordination établies et des actions entreprises et planifiées en matière de gestion des risques liés aux aléas côtiers, aux échelles provinciale et régionale Trois livrables sur quatre ont été approuvés par le comité technique du Comité de gouvernance interministériel sur les interventions en milieu côtier (ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)) – (dépôt des documents le 16 décembre 2023), soit : le portrait des actions portées par les ministères et organismes pour la gestion des risques liés aux aléas d'érosion et de submersion côtières ; le portrait des besoins et lacunes pour la gestion des risques liés aux aléas d'érosion et de submersion côtières ; le tableau des solutions identifiées. 2 – Définir un cadre de gouvernance concerté pour la gestion des aléas côtiers, qui précisera les différents comités ou structures de coordination aux échelles provinciale et régionale en indiquant pour chacun : les rôles et responsabilités de chaque ministère et organisme, la fréquence des rencontres, le mandat, les mécanismes de suivi et de reddition de comptes pour assurer l'avancement des livrables et la résolution des problèmes Le Cadre de gouvernance permettra l'identification et la priorisation des interventions gouvernementales. 3 – Faire le bilan de la mise en œuvre du cadre de gouvernance 4 – Tenir des rencontres sur la priorisation des interventions d'adaptation aux risques côtiers pour favoriser les arrimages annuellement 5 – Partager annuellement les résultats de priorisation et de la planification des interventions pour assurer leur intégration dans la planification du ministère et du MTMD 6 – Analyser l'ensemble des secteurs affectés par l'érosion et la submersion côtières L'analyse des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières pour l'ensemble des secteurs du Québec maritime (à l'est de la ville de Québec) est en cours. 7 – Établir une planification annuelle des projets prioritaires en fonction des priorités d'actions déterminées par le ministère 8 – Accroître le nombre de demandes de financement pour des mesures d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières dans le cadre des programmes financiers du gouvernement fédéral Les cinq demandes de financement prévues pour 2023-2024 ont été déposées par le ministère dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada du gouvernement fédéral avant la date finale de dépôt de ce programme. Ces demandes concernent des projets de prévention qui permettront d'atténuer les risques liés aux aléas côtiers dans les municipalités de Maria, de Matane, de Notre-Dame-du-Portage, de Sainte-Flavie et de Sainte-Luce.

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
Élaborer et mettre en œuvre un plan intégré d'acquisition des connaissances s'appuyant sur les connaissances acquises et identifiant les besoins prioritaires afin de gérer les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières	1 – Faire la synthèse des connaissances acquises en matière de développement des connaissances 2 – Faire la synthèse des besoins de développement des connaissances et établir leur priorité relative (aucun livrable prévu en 2023-2024) 3 – Définir les sources de financement permettant de bonifier l'acquisition de données et le développement des connaissances pour mieux quantifier et comprendre l'érosion et la submersion côtières 4 – Définir un plan d'acquisition de données et de développement des connaissances (aucun livrable prévu en 2023-2024) 5 – Faire l'acquisition des intrants permettant d'estimer l'exposition actuelle et future des bâtiments, des routes et des voies ferrées à l'érosion côtière pour les secteurs urbanisés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et pour les MRC de l'estuaire moyen Des données LiDAR ont été acquises à l'automne 2023 pour six MRC des secteurs de Québec-Charlevoix et de la Basse-Côte-Nord (Portneuf, Île-d'Orléans, Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est et Golf-du-Saint-Laurent). Et des orthophotos ont été acquises au cours de l'été et de l'automne 2023 pour cinq MRC du secteur côtier de la Côte-Nord (Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Sept-Rivières, Minganie et Golfe-du-Saint-Laurent). De plus, également au cours de l'automne 2023, de l'imagerie aérienne a été prise pour le territoire habité de l'île d'Anticosti. Des données ont été transmises au MTMD quant à des intrants qui leur étaient manquants pour les MRC de Montmagny et de L'Islet. Pour le Québec maritime (soit à l'est du territoire de la ville de Québec), les données du suivi annuel de l'érosion côtière, des bâtiments et des infrastructures exposées, ainsi que du suivi de l'instrumentation côtière, prises en 2023 dans le cadre de contrats de recherche ratifiés avec l'UQAR, ont été déposées au ministère. Celles-ci sont également rendues disponibles par l'UQAR aux partenaires gouvernementaux. 6 – Identifier les secteurs où il sera possible de produire l'estimation de l'exposition future des bâtiments et des infrastructures municipales à l'érosion côtière pour les sept (7) MRC de l'estuaire moyen 7 – Évaluer l'exposition actuelle et future des bâtiments relative à l'érosion côtière pour l'ensemble des MRC côtières 8 – Établir un plan de diffusion des résultats réalisés 9 – Poursuivre le développement de la connaissance relativement à la submersion côtière, notamment sur les effets combinés de la diminution du couvert de glace et de la variation du niveau des eaux pour déterminer l'exposition des côtes aux vagues lors des tempêtes et la vulnérabilité des communautés Deux contrats de recherches ont été ratifiés entre le ministère et l'UQAR pour poursuivre le développement de la connaissance relativement aux aléas côtiers : <i>Quantifier et modéliser les effets de la réduction du couvert de glace sur l'intensité de l'érosion et de la submersion côtières : 2022-2026</i> et <i>Projections futures de la hausse du niveau de la mer pour le Québec maritime et évaluation des conséquences en appui à la gestion des risques côtiers : 2022-2026</i>.

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
Regrouper l'ensemble des connaissances acquises et les rendre accessibles pour les utilisateurs potentiels, dont les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les acteurs régionaux et locaux	1 – Analyser les sites et les plateformes de diffusion de données et de partage des connaissances existantes et pertinentes Le ministère, le MELCCFP et le MTMD ont terminé la recension des publications de recherche gouvernementales, des données techniques ainsi que des sites et des plateformes existantes. L'analyse des sites et des plateformes est en cours. 2 – Élaborer un plan de diffusion des connaissances 3 – Élaborer des indicateurs pour suivre la mise en œuvre du plan de diffusion des connaissances

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le Plan d'action 2022-2024 en matière d'occupation et de vitalité des territoires a comme objectif de soutenir les différentes régions du Québec. Il prévoit des actions concrètes agissant sur leurs priorités régionales et alignées sur les préoccupations du ministère. Il s'agit plus particulièrement des priorités liées à la qualité du milieu de vie et au bien-être, de celles relatives à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de celles touchant le développement de la main-d'œuvre et la formation des personnes, les relations avec les Premières Nations et les Inuits ou encore la résilience des communautés et la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, la prochaine section présente l'état de réalisation, au terme de l'année 2022-2023, des actions prévues dans ce plan d'action. Les actions ayant été finalisées et réalisées en 2022-2023 peuvent être consultées dans le rapport annuel de gestion précédent.

Renseignements généraux

Actions ou réponses générales

Action/Réponse	État de la réalisation
Apporter un soutien technique et financier aux municipalités pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets des catastrophes	En cours

Actions ou réponses relatives aux priorités régionales

Abitibi-Témiscamingue

Actions/Réponses	État de la réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale	Réalisée
Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles	Réalisée

Bas-Saint-Laurent

Action/Réponse	État de la réalisation
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité	En cours

Capitale-Nationale

Action/Réponse	État de la réalisation
Offrir aux personnes incarcérées un événement lié à l'emploi pour favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés	Réalisée

Centre-du-Québec

Action/Réponse	État de la réalisation
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité	En cours

Chaudière-Appalaches

Action/Réponse	État de la réalisation
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité	En cours

Côte-Nord

Action/Réponse	État de la réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés	Réalisée

Estrie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des stages en milieu de travail	Réalisée
Offrir aux personnes incarcérées les informations nécessaires à l'obtention d'une aide financière de dernier recours (AFDR)	Réalisée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité	En cours

Gaspésie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Offrir aux personnes incarcérées de l'Établissement de détention de New Carlisle les informations nécessaires à l'obtention d'une AFDR	En cours
Mettre en place le comité mixte d'analyse des projets de recherche pour l'Établissement de détention de Percé ^a	En suspens
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité	En cours

a En ce qui a trait à l'action en suspens, des discussions sont en cours avec les partenaires concernés ; cependant, aucune action concrète n'a encore été réalisée. Ainsi, considérant que le SMSC doit travailler en collaboration avec ses partenaires dans ce type de dossiers jusqu'à ce que les travaux avancent, les demandes de projets de recherche seront traitées ad hoc.

Lanaudière

Action/Réponse	État de la réalisation
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité	En cours

Laurentides

Actions/Réponses	État de la réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés	Réalisée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité	En cours

Laval

Action/Réponse	État de la réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés	Réalisée

Mauricie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés	Réalisée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité	Abandonnée

Le Conseil des Atikamekw de Wemotaci a cessé son adhésion au programme de soutien aux municipalités pendant l'exercice 2023-2024.

Montérégie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi pour favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés	Réalisée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité	En cours

Montréal

Actions/Réponses	État de la réalisation
Fournir à la clientèle cible, c'est-à-dire aux personnes incarcérées susceptibles de se trouver en situation financière précaire ou en itinérance, plusieurs moyens d'information pour l'obtention d'une AFDR dans l'objectif de contrer la pauvreté	Réalisée
Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des programmes ou des services spécifiques qui favorisent leur réinsertion sociale	Réalisée

Nord-du-Québec

Action/Réponse	État de la réalisation
Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles	Réalisée

Outaouais

Action/Réponse	État de la réalisation
Accroître le degré de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu	Réalisée

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Actions/Réponses	État de la réalisation
Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés	Réalisée
Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles	Réalisée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité	En cours

Synthèse des actions en réponse aux priorités régionales

Régions	Nombre d'actions								Total
	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Nouvelles actions	Actions modifiées	
Toutes les régions	0	0	10	1	16	1	0	0	28
Abitibi-Témiscamingue	–	–	–	–	2	–	–	–	2
Bas-Saint-Laurent	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Capitale-Nationale	–	–	–	–	1	–	–	–	1
Centre-du-Québec	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Chaudière-Appalaches	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Côte-Nord	–	–	–	–	1	–	–	–	1
Estrie	–	–	1	–	2	–	–	–	3
Gaspésie	–	–	2	1	–	–	–	–	3
Îles-de-la-Madeleine	–	–	–	–	0	–	–	–	0
Lanaudière	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Laurentides	–	–	1	–	1	–	–	–	2
Laval	–	–	–	–	1	–	–	–	1
Mauricie	–	–	–	–	1	1	–	–	2
Montréal	–	–	1	–	1	–	–	–	2
Montréal	–	–	–	–	2	–	–	–	2
Nord-du-Québec	–	–	–	–	1	–	–	–	1
Outaouais	–	–	–	–	1	–	–	–	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	–	–	1	–	2	–	–	–	3

Actions ou réponses relatives aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Actions/Réponses	État de la réalisation
Construire un nouveau quartier cellulaire à Puvirnituk pour assurer, dans le Nord-du-Québec, des conditions de détention répondant aux plus récents standards	Réalisée
Poursuivre les embauches prévues et l'aménagement du bureau permanent en lien avec la mise en place du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM)	En cours

Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Évolution du taux d'infraction annuel au *Code criminel*

Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires	Résultats 2023-2024
Évolution du taux d'infractions annuel au <i>Code criminel</i>	Une augmentation de 5,8 % est observée, ce qui amène le taux d'infractions au <i>Code criminel</i> à 3 580,0 infractions par 100 000 habitants.

(a) Le nombre d'infractions en lui-même s'accroît de 8,3 % entre 2022 et 2023, alors que la population augmente de 2,3 %.

(b) Le calcul de l'évolution du taux d'infraction annuel au *Code criminel* est fait à partir de la donnée actualisée de 2022, soit 3 383,6 par rapport au taux de 2023, soit 3 580,0. Il est à noter que le taux de criminalité 2023 est provisoire et sera actualisé en 2025, lors du traitement des statistiques annuelles de l'année 2024.

(c) Les données sur les infractions criminelles déclarées par les corps de police au Québec correspondent aux années civiles (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

L'augmentation des deux grandes catégories d'infractions (contre la personne, 6,4 %, et contre la propriété, 5,6 %) explique la croissance du taux de criminalité en 2023.

4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2023-2024	2023-2024
1. Le nombre de divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations ^a	3
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ^b	4
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	4
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ^c	0

a Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs et divulgatrices.

b Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

c Les transferts de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par la personne responsable du suivi, sont répertoriés à ce point.

Motifs vérifiés par la personne responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégories d'actes répréhensibles

Motifs vérifiés ventilés par catégories d'actes répréhensibles	Nombre de motifs	Motifs fondés
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	1	0
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0	0
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0	0
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	2	0
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	1	0
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment	0	0
TOTAL	4	0

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2024

Nombre de personnes occupant un poste régulier
5 865

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2023-2024

Régulier ^a	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
594	662	80	5

a Le nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2023-2024	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statuts d'emploi (%)
Régulier ^a	594	159	15	2	4	171	28,8 %
Occasionnel	662	173	21	6	1	193	29,2 %
Étudiant	80	15	1	2	0	18	22,5 %
Stagiaire	5	1	0	0	0	1	20,0 %

a Le nombre d'embauches selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statuts d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Régulier (%) ^a	19,0	17,6	28,8
Occasionnel (%)	13,0	18,0	29,2
Étudiant (%)	6,1	16,7	22,5
Stagiaire (%)	10,0	15,4	20,0

a Le taux d'embauche global des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employées et employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, pour hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (à l'exclusion des membres des MVE) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2024 (%)
Anglophones	58	1,1	65	1,2	72	1,2
Autochtones	51	1,0	53	0,9	49	0,8
Personnes handicapées	34	0,6	43	0,8	46	0,8

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupements de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)
MVE Montréal/Laval	509	26,2	570	28,9	648	31,3
MVE Outaouais/Montérégie	37	6,6	40	6,9	48	7,9
MVE Estrie/Lanaudière/ Laurentides	20	3,3	27	4,0	39	5,7
MVE Capitale-Nationale	112	7,7	148	9,5	182	11,0
MVE Autres régions	32	2,7	32	2,7	34	2,9

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 % ;
- Outaouais/Montérégie : 17 % ;
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 % ;
- Capitale-Nationale : 12 % ;
- Autres régions : 5 %.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	58	10,6

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statuts d'emploi

	Régulier ^a	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	594	662	80	5	1 341
Nombre de femmes embauchées	334	312	60	2	708
Taux d'embauche des femmes (%)	56,2	47,1	75	40	52,8

a Le taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	557	1 470	337	282	3 077	142	5 865
Nombre total de femmes	236	1 022	260	224	1 176	54	2 972
Taux de représentativité des femmes (%)	42,4	69,5	77,2	79,4	38,2	38,0	50,7

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles⁶

Autres mesures ou actions en 2023-2024 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Diffusion de la formation sur la sensibilisation aux réalités autochtones dans le circuit d'accueil virtuel des nouveaux employés et des nouveaux gestionnaires	Ensemble du personnel	6 184
Publication d'une manchette dans l'intranet pour la Journée internationale des personnes handicapées 2023	Ensemble du personnel	6 184
Diffusion du plan d'action et de la formation « Je suis une personne (handicapée) » du SCT dans le circuit virtuel d'accueil des nouveaux employés et des nouveaux gestionnaires	Ensemble du personnel	6 184
Publication d'une manchette dans l'intranet pour le lancement du Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028	Ensemble du personnel	6 184

6. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.8 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements sous la responsabilité du ministère ont peu d'incidence sur les entreprises québécoises. Toutefois, celles touchées par un sinistre ou par la réglementation en lien avec les armes à feu peuvent être concernées. Dans le cadre de sa gouvernance réglementaire, le ministère met en application les fondements, les principes et les clauses prescrites à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1668-2022) lors de l'élaboration ou de la révision des composantes de son cadre légal et réglementaire.

Allègement réglementaire

Le ministère n'a pas procédé à une modification de ses lois et règlements menant à des allègements réglementaires au cours de l'année 2023-2024.

Une version préliminaire d'une analyse d'impact réglementaire (AIR) concernant le projet de loi favorisant la résilience de la société québécoise en sécurité civile (PL-50) a été produite et publiée le 20 octobre 2023, et ce, en visant notamment le remplacement de la *Loi sur la sécurité civile* (chapitre S-2.3). L'AIR stipule que l'adoption du PL-50 n'aura aucune incidence immédiate. Dans la perspective où le gouvernement exercera son pouvoir réglementaire, des incidences pourraient être relevées pour les entreprises qui devront déclarer leurs risques aux municipalités et arrimer leurs mesures d'urgence. Cette première analyse permet ainsi de considérer que l'exercice des pouvoirs réglementaires prévus au PL-50 aurait des répercussions financières somme toute modestes pour les entreprises visées considérant, notamment, les bénéfices pouvant être escomptés en matière de sécurité et de protection des biens, non seulement pour elles, mais également pour les municipalités et les communautés dans lesquelles elles sont implantées.

Allègement administratif

Pour l'année 2023-2024, aucune des lois et aucun des règlements sous la responsabilité du ministère n'ont fait l'objet d'allègement administratif.

4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	778
---------------------------------	-----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	57	256	0
21 à 30 jours	36	80	0
31 jours et plus (le cas échéant)	105	190	0
Total	198	526	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décisions rendues	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la loi invoquées
Acceptée (entièrement)	31	35	0	s. o.
Partiellement acceptée	88	444	0	1-9-12-13-14-15-18-19-20-21-22-23-24-27-28-28.1-29-31-32-33-34-37-39-40-41-42-48-53-54-57-59-86.1-87-88
Refusée (entièrement)	25	16	0	1-9-13-14-15-19-20-22-23-28-29-32-33-34-37-39-40-41-48-53-54-57-59-87-88-88.1
Autres	54	31	0	1-9-13-15-42-48-95-Désistement

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	39

Au cours de la dernière année, l'équipe de l'accès à l'information a poursuivi ses efforts visant l'optimisation du processus de traitement des demandes afin de réduire les délais tout en maintenant la qualité des services et la protection des renseignements personnels. Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le ministère a reçu 778 demandes d'accès à des documents et à des renseignements personnels. Il s'agit d'une augmentation de 17 % par rapport au nombre de demandes reçues l'année précédente.

En 2023-2024, l'équipe de l'accès a traité 429 demandes en moins de 30 jours, ce qui représente une amélioration de 19 % du nombre de dossiers traités dans ce délai par rapport à 2022-2023.

4.10 Application de la Politique linguistique de l'État et de la *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration*

Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire ⁷ ?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent ?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	3
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ?	Oui

Mesures prises pour faire connaître l'émissaire

L'émissaire et ses aides-émissaires ont rencontré la Direction générale du rétablissement, l'ensemble de la DCOM, le SMAP, le SMSC et les équipes responsables du Service d'immatriculation des armes à feu du Québec (SIAF) pour leur présenter les grandes lignes des nouvelles orientations en matière d'utilisation des langues au ministère, en même temps que les personnes-ressources dans le ministère pour les aider à ce sujet, soit l'émissaire et ses aides-émissaires. Une manchette intranet a également été diffusée en janvier 2024 à propos des ressources disponibles pour le personnel pour l'utilisation exemplaire du français, manchette qui présentait aussi les coordonnées de la réviseure linguistique à titre d'aide-émissaire en cas de questionnements.

7. À titre informatif, le mandataire porte le titre d'émissaire depuis le 1^{er} juin 2023.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française ?	S. o. ^a
Si vous avez une directive particulière : - Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : - Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ?	S. o.
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	S. o.
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employées et employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	43,5 % ^b

a En cohérence avec l'article 22.3 de la *Charte de la langue française* (chapitre c-11)

b Selon nos estimations, environ 43,5 % du personnel aurait reçu cette information. Sur 6 200 personnes employées, seules 2 700 ont accès à un ordinateur dans l'exercice de leurs fonctions. Ces employées et employés ont reçu des informations concernant la directive susmentionnée. Pour les 3 500 n'ayant pas accès à un ordinateur, il est impossible de comptabiliser la part ayant été informée.

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la PLE ?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Quatre manchettes intranet ont été publiées en juin et en novembre 2023 ainsi qu'en janvier et en mars 2024. Des rencontres ont été tenues avec les différents sous-ministériats à ce sujet. L'ensemble de la DCOM a été rencontrée pour être mise à contribution dans ses relations avec la clientèle dans tout le ministère et ses organismes satellites, à titre d'informateurs et d'informatrices. De plus, les réunions organisées avec le comité permanent, constitué de membres issus des différents sous-ministériats, ont permis de diffuser l'information par le biais de ses membres. La sous-ministre adjointe du ministère de la Langue française a présenté les grandes lignes de l'application de la PLE aux dirigeants des organismes liés au ministère lors d'une rencontre en octobre 2023. L'infolettre <i>L'Émissaire</i> a été partagée avec les organismes relevant du ministre et l'invitation aux séances d'information sur l'exemplarité de l'État a été transmise aux adjoints et adjointes des sous-ministres associés du MSP.
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français : • est exigé ? • est souhaitable ?	Exigé : 45 Souhaitable : 0

4.11 Égalité entre les femmes et les hommes

Égalité entre les femmes et les hommes

Le ministère de la Sécurité publique (ministère) participe à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 et est notamment porteur du Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs et, à cet égard, l'ensemble des mesures sous sa responsabilité ont fait l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes.

Dans le cadre de son Plan stratégique 2023-2027, le ministère accorde une attention particulière aux enjeux et aux besoins spécifiques des femmes. En effet, une portion importante des priorités du ministère a trait à des problématiques sociales affectant de manière prépondérante les personnes de sexe féminin. À cet égard, le Plan stratégique :

- comprend une section sur les femmes parmi les besoins spécifiques des clientèles vulnérables à des inégalités pouvant engendrer un taux plus élevé de précarité ;
- met de l'avant l'Objectif 2.2 : « Mieux intervenir auprès des personnes en situation de vulnérabilité », lequel soutient que les interventions en matière de sécurité publique doivent être adaptées aux différentes clientèles desservies, y compris les femmes en situation de précarité sociale ;
- présente des données statistiques différenciées selon le sexe pour les problématiques des violences sexuelles (y compris l'exploitation sexuelle) et la violence conjugale pour mettre en perspective la forte proportion de victimisation vécue par les femmes.

En ce qui a trait à l'aide financière pour les municipalités et les organismes issue de la Politique ministérielle en prévention de la criminalité, il convient également de souligner certains programmes, tels que le Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture 2023-2026. En effet, parmi les éléments pris en considération lors de l'analyse d'un projet mis en candidature, la capacité démontrée par l'organisme à joindre une clientèle féminine, sans qu'il s'agisse d'un critère éliminatoire, est prise en considération.

Par ailleurs, le sexe de la personne incarcérée fait partie des éléments pris en considération par le Sous-ministériat des services correctionnels lors de sa prise en charge dans un établissement de détention. En effet, l'article 26 de la *Loi sur le système correctionnel du Québec* prévoit que « toute personne détenue dans un établissement de détention a droit d'être soumise à un régime distinct approprié à son sexe, son âge et sa condition physique ou mentale ». Conséquemment, des éléments tels que le lieu d'incarcération seront déterminés en fonction du sexe de la personne détenue.

D'ailleurs, en 2018, le rapport *Une voix différente* a été déposé à la suite d'une réflexion amorcée par le secteur des services correctionnels. Des 75 recommandations du rapport, 28 ont été retenues et ont donné naissance au projet ELLES, qui endosse l'orientation d'une approche sexospécifique pour la clientèle féminine. Le projet ELLES vise à mettre en place des solutions durables permettant de répondre aux besoins spécifiques des femmes incarcérées à plus long terme en améliorant les services qui leur sont offerts ainsi que leurs conditions de détention.

De plus, le ministère a renouvelé encore cette année son implication à la prise en compte de la réalité de l'embauche et du maintien en emploi de femmes dans le secteur de la sécurité incendie. Il participe donc à la 28^e édition du concours Chapeau, les filles!, qui a permis de remettre, le 17 juin 2024, un prix de 2 000 \$ à une lauréate inscrite à un programme de formation professionnelle ou technique qui mène à l'exercice d'un métier en sécurité incendie ou en prévention incendie.

Par ailleurs, de façon sommaire, les mesures sous la responsabilité du ministère dans la Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 – Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance témoignent de l'importance accordée à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il en va de même pour les cinq mesures que le ministère porte dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'homophobie et de transphobie 2023-2028 ainsi que dans le cadre des Mesures clés déployées pour prévenir et contrer l'intoxication d'une personne à son insu (GHB et autres substances).

Parmi les faits saillants et les résultats des principales initiatives structurantes menées par le ministère au cours de l'année 2023-2024 en matière de violence conjugale et de violence sexuelle, on trouve notamment :

- l'implantation progressive du BAR en contexte de violence conjugale :
 - le BAR est déployé dans l'ensemble des régions administratives à l'exception du Nord-du-Québec,
 - en date du 31 mars 2024, 740 analyses de faisabilité avaient été réalisées,
 - en date du 31 mars 2024, 391 bracelets avaient été ordonnés dans les régions où cette mesure a été déployée ;
- l'ajout de ressources au sein des corps de police du Québec, y compris les CPA, en matière de violence conjugale et de violence sexuelle :
 - au 31 mars 2024, tous les effectifs ont été déployés au sein des corps de police. Le ministère a conclu 31 ententes avec les corps de police à travers le Québec, dont 18 avec des CPA. Pour ces derniers, 18 nouvelles ressources en violence conjugale et sexuelle ont été déployées ;
- la poursuite des activités du Service d'évaluation des conjoints accusés en violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire :
 - en 2023-2024, 611 évaluations ont été demandées et réalisées.

4.12 Politique de financement des services publics

Pour les biens et les services actuellement tarifés :

Deux secteurs du ministère facturent des biens et des services à l'externe :

- En vertu d'ententes, le SMSC facture les services d'hébergement offerts pour la population carcérale lui étant confiée par le gouvernement fédéral. Les tarifs sont établis dans ces ententes. Ils ont été fixés en fonction des coûts et indexés le 1^{er} avril de chaque année ;
- Le LSJML, pour sa part, facture des produits et des services à une clientèle diversifiée, notamment à des entreprises privées et à des corps policiers. La fixation des tarifs s'appuie soit sur le coût de revient, soit sur les tarifs du secteur privé. Les tarifs sont révisés annuellement.

Revenus provenant de la facturation de biens et services

	Revenus 2023-2024 (en milliers de \$)	Coûts 2023-2024 (en milliers de \$)	Financement 2023-2024 (%)	Revenus 2022-2023 (en milliers de \$)
Location de chambres et pension (population carcérale confiée par le gouvernement fédéral)	3 474,6	3 923,3	88,6	3 714,1
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	68,1	68,1	100,0	176,9

Explication des écarts entre les revenus 2022 et les revenus 2023

L'entente entre la Gendarmerie royale du Canada et le LSJML concernant la participation du Québec au réseau intégré d'identification balistique n'a pas été signée en 2023-2024, ce qui représentait un revenu de 50 k\$ qui n'est pas inscrit en 2023-2024. De plus, une meilleure couverture des dépenses en lien avec la location de chambres et pension a permis d'augmenter le taux de financement en 2023-2024.

Pour les nouveaux biens et services :

Aucun nouveau produit ou service n'a été ou n'aurait pu être tarifé, en 2023-2024, au ministère.

Pour les biens et les services qui pourraient être tarifés :

Aucun bien ou service qui pourrait être tarifé n'a été identifié, en 2023-2024, au ministère.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Le ministère procède annuellement à la répartition, entre les sous-ministériats et les organismes relevant du ministre, des dépenses payées centralement, dont le coût du matériel informatique et de la téléphonie, les frais de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ainsi que les loyers du siège social.

4.13 Suivi des recommandations du Protecteur du citoyen

Rapport spécial concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik

Suivi de la mise en œuvre des recommandations

Le ministère maintient ses actions en réponse aux recommandations du *Rapport spécial concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik*. Les éléments mis en place lors des dernières années ont permis des améliorations considérables pour la clientèle judiciairisée du Nunavik.

Par exemple, une nouvelle entente a été signée avec Saqijjuq pour poursuivre le financement de l'organisme. Celui-ci offre des services au Nunavik, qui visent à faciliter la réinsertion sociale et à diminuer les effets négatifs de la consommation d'alcool et de drogue. Le pont aérien est toujours en place, ce qui permet de réduire le taux d'occupation dans les cellules.

Le ministère occupe le quartier cellulaire à Puvirnituq depuis le 14 novembre 2023. Des prévenus et des détenus – hommes et femmes –, en compagnie d'agentes et agents des services correctionnels, y ont séjourné lors des derniers voyages de la cour itinérante.

La cour extérieure du quartier cellulaire de Kuujjuaq est fonctionnelle. Toutefois, pour assurer la sécurité des prévenus et des détenus, l'ajout d'une caméra extérieure permettant d'avoir un visuel sur certaines fenêtres sera essentiel. Un projet de mise à niveau du système de vidéosurveillance est déployé ; les travaux sont prévus pour 2024.

4.14 Cadre pour la prévention de sinistres (CSP) et assistance aux personnes sinistrées

Introduction

Dans le cadre du Programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF), il existe des mesures en matière de prévention pour réduire les risques de dommages causés par les eaux ou les mouvements de sol. Parmi celles-ci, on trouve des mesures préventives temporaires qui consistent, par exemple, à déplacer des meubles et des appareils à un étage supérieur, à installer des sacs de sable, à installer ou à surveiller des pompes, à placarder les ouvertures, etc. Ces actions ont pour but de préserver les biens essentiels pendant un sinistre. Les municipalités peuvent également bénéficier d'une aide pour le bris d'un couvert de glace ou d'embâcle lorsque des biens visés par le programme sont menacés par la formation de la glace dans les cours d'eau. À la suite d'un sinistre, certaines options sont également offertes pour éviter que le bâtiment soit à nouveau victime d'un sinistre, soit l'immunisation ou le déplacement du bâtiment, la stabilisation de talus ou encore l'allocation de départ. De plus, une aide financière est également disponible aux propriétaires pour la mise en place, à la suite d'un sinistre, de mesures d'atténuation des dommages à certains composants, par exemple l'achat d'une pompe de puisard, l'installation d'un puits de captation ou le déplacement à un étage supérieur de la boîte électrique, de la fournaise ou du chauffe-eau.

Nombre de dossiers relatifs aux mesures préventives dans le cadre du PGAF^(a)

Mesures préventives en 2023-2024	Particuliers	Locataires	Propriétaires d'immeubles locatifs	Entreprises	Municipalités	Organismes	Total
Mesures préventives temporaires	696	36	s. o.	60	8	0	800
Mesures d'atténuation des dommages	24	0	s. o.	1	0	0	25
Bris de couvert de glace	0	0	s. o.	0	1	0	1
Stabilisation de talus	0	0	s. o.	1	0	0	1
Immunisation	9	0	s. o.	0	0	0	9
Allocation de départ	32	0	s. o.	6	0	0	38
Déplacement	4	0	s. o.	0	0	0	4
Total	765	36	s. o.	68	9	0	878

a Les dossiers présentés sont ceux dont la date du sinistre est comprise dans l'année financière, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Sommes consenties en appréciation et en atténuation des risques pour 2023-2024 dans le cadre du CPS

Sujet des projets	Somme consentie en appréciation des risques (\$)	Somme consentie en atténuation des risques (\$)	Total (\$)
Érosion et submersion côtières	2 787 135	44 400 000	47 187 135
Inondation	1 965 000	100 000	2 065 000
Glissement de terrain	1 885 259	5 200 000	7 085 259
Tremblement de terre	143 000	0	143 000
Risques anthropiques (risques industriels associés aux matières dangereuses)	0	32 500	32 500
Feux de forêt	2 194 715	4 053 892	6 248 607
Historique des sinistres	313 399	0	313 399
Acquisition de données géographiques	2 000 000	0	2 000 000
Communication des risques	0	0	0
Projets multialéas	0	150 000	150 000
Aléas nordiques	500 000	0	500 000
Total	11 788 508	53 936 392	65 724 900

Pour l'année financière 2023-2024, une somme d'un peu plus de 65,7 M\$ a été investie par le biais du CPS. Une somme d'un peu plus de 11,7 M\$ a été investie en appréciation des risques pour approfondir les connaissances sur les risques de sinistres liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations, aux glissements de terrain, aux tremblements de terre, aux feux de forêt, aux aléas nordiques, à des projets concernant les historiques de sinistres et à l'acquisition de données géographiques. Une somme de près de 54 M\$ a été allouée pour la réalisation de travaux de prévention ou d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations, aux glissements de terrain, aux feux de forêt, à deux projets multialéas et aux risques anthropiques (risques industriels associés aux matières dangereuses).

Assistance financière 2023-2024 – Sommes versées et nombre de dossiers en traitement au 31 mars 2024

	Particuliers		Propriétaires d'immeubles locatifs		Entreprises		Municipalités		Organismes		Total	
	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})	(000 \$)	(N ^{bre})
1 – Sommes versées pour des événements survenus en 2023-2024												
Pluies abondantes et inondations	6 033	208	0	0	632	17	225	8	460	4	7 350	237
Mouvements de sol	392	5	0	0	457	2	0	0	0	0	849	7
Autres événements	909	853	0	0	16	2	441	9	0	0	1 366	864
Bris de couvert de glace	0	0	0	0	0	0	262	13	0	0	262	13
Inondations printanières 2023	29 611	894	0	0	6 521	143	1 966	14	183	7	38 281	1 058
Incendies de forêt	12 525	7 091	0	0	0	0	2 763	11	44	1	15 332	7 103
Sous-total	49 470	9 051	0	0	7 626	164	5 657	55	687	12	63 440	9 282
2 – Sommes versées pour des événements survenus avant 2023-2024, mais toujours actifs												
Pluies abondantes et inondations	637	23	3	2	60	4	3 540	20	0	0	4 240	49
Mouvements de sol	2 271	20	31	2	92	1	170	2	0	0	2 564	25
Autres événements	724	26	46	4	673	24	2 096	28	205	1	3 744	83
Bris de couvert de glace	0	0	0	0	0	0	85	3	0	0	85	3
Inondations printanières 2017	100	5	0	0	99	4	210	1	0	0	409	10
Inondations printanières 2019	1 155	37	480	10	730	9	2 018	10	159	3	4 542	69
Sous-total	4 887	111	560	18	1 654	42	8 119	64	364	4	15 584	239
Total	54 357	9 162	560	18	9 280	206	13 776	119	1 051	16	79 024	9 521
Cumul inondations printanières 2017	208 424	5 172	0	0	40 108	821	18 004	153	26 668	38	293 204	6 184
Cumul inondations printanières 2019	315 490	6 320	93 382	762	15 938	401	44 667	189	6 178	44	475 655	7 716

4.15 Modifications à la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*

Démarche effectuée pour modifier les engagements et les cibles de la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*

La *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens* du ministère constitue son engagement sur la diligence, la qualité et les normes des services rendus à la population. En cours de l'exercice 2023-2024, le ministère a procédé à un balisage afin d'observer les meilleures pratiques au sein du gouvernement par rapport au niveau établi pour les cibles et les libellés des engagements. Au terme de cet exercice, une mise à jour a été réalisée dans un souci de précision et d'excellence dans la dispensation de ses services.

Changements apportés aux engagements et aux cibles

Avant amendement		Après amendement	
Engagement	Cible	Engagement	Cible
1. Assurer le suivi des appels reçus sur la ligne téléphonique destinée aux renseignements généraux dans un délai de 2 jours ouvrables	100 %	Inchangé	95 %
2. Fournir une réponse aux demandes de renseignements généraux reçues par courriel ou par la poste dans un délai de 20 jours ouvrables	100 %	Inchangé	95 %
3. Fournir une réponse écrite aux commentaires et aux plaintes qui sont jugés recevables et fondés dans un délai de 20 jours ouvrables	100 %	Inchangé	95 %
4. Pour les demandes plus complexes, informer les plaignantes et plaignants dans les mêmes 20 jours du délai estimé pour effectuer le traitement	100 %	Inchangé	95 %
5. Répondre aux messages téléphoniques laissés sur la ligne téléphonique sans frais destinée aux victimes d'actes criminels dans les 2 jours ouvrables	100 %	Inchangé	95 %
6. Effectuer un premier contact dans les 10 jours suivant la réception d'une demande d'aide financière. Dans le cas d'un bureau temporaire mis sur pied dans la région d'un sinistre, le premier contact est celui effectué lors de la rencontre avec l'analyste.	100 %	Effectuer un premier contact dans les 10 jours suivant la réception d'une demande d'aide financière dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme général. Dans le cas d'un bureau temporaire mis sur pied dans la région d'un sinistre, le premier contact est celui effectué lors de la rencontre avec l'analyste.	80 %
7. Effectuer un suivi auprès des personnes sinistrées tous les 45 jours, à moins de circonstances particulières (ex. : recours légal, absence de permis)	100 %	Effectuer un suivi auprès des personnes sinistrées tous les 45 jours	80 %
8. Procéder au paiement final dans les 90 jours suivant la réception des documents exigés ou de la confirmation de la personne sinistrée que tous les travaux sont terminés	90 %	Inchangé	Inchangé

5. INFORMATIONS CONNEXES

5.1 Liste des sigles

Sigle	Description	Sigle	Description
AFDR	Aide financière de dernier recours	LSJML	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
AIR	Analyse d'impact réglementaire	MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
ARK	Administration régionale Kativik	MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
ASC	Agent des services correctionnels	MVE	Minorités visibles et ethniques
BAR	Bracelet antirapprochement	PIVOT	Initiative Prévenir et intervenir sur les violences observées sur le territoire
C.s.r.	<i>Code de la sécurité routière</i>	PLE	Politique linguistique de l'État
CCRP	Comité consultatif sur la réalité policière	PMES	Programme de financement à la mission en exploitation sexuelle
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	PSIP	Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière
CEGRIM	Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes	RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
CFPC	Centre de formation et de perfectionnement correctionnel	RÉSO	Réseau d'entraide sociale et organisationnel
CPA	Corps policiers autochtones	RLRQ	Recueil des lois et règlements du Québec
CPS	Cadre pour la prévention des sinistres	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
DCOM	Direction des communications	SEAO	Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec
DGSITU	Direction générale de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence	SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales	SIAF	Service d'immatriculation des armes à feu
DSPC	Directions des services professionnels correctionnels	SMAP	Sous-ministériat des affaires policières
EBI	Entente bilatérale intégrée	SMSC	Sous-ministériat des services correctionnels
ECCR	Équipe de concertation communautaire et de rapprochement	SMSCSI	Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie
EICO	Équipe additionnelle d'intervention en crime organisé	SMSG	Sous-ministériat des services à la gestion
EIRVA	Escouade intégrée en renseignement sur la violence armée	SOPFEU	Société de protection des forêts contre le feu
ESUP	Équipe de soutien aux urgences psychosociales	SQ	Sûreté du Québec
FACVAFG	Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs	SSI	Services de sécurité incendie
FQM	Fédération des municipalités du Québec	UMQ	Union des municipalités du Québec
FSRS	Fonds de soutien à la réinsertion sociale	UQAR	Université du Québec à Rimouski
GMR	Gestion des matières résiduelles	3RV	Réemploi, recyclage et récupération

5.2 Organigramme du ministère de la Sécurité publique au 31 mars 2023

